

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Mercredi 5 Mars 1924.

La Séance est ouverte à 15 heures, sous la Présidence
de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. PAUL DOUMER.
TOURON. R&G.LEVY. GUILLIER. CHASTENET.
HIRSCHAUER. BLAIGNAN. LUCIEN HUBERT.
DE SELVES. JEAN MOREL. FRANCOIS SAINT MAUR.
LEBRUN. FRANCOIS MARSAL. SERRE. CLEMENTEL.
MILAN. DEBIERRE . RENE RENOULT. ROUSTAN.
SCHRAMECK. PASQUET. JEANNENEY. RENE BESNARD.
REYNALD. FERNAND DAVID. BIENVENU-MARTIN.
LEON PERRIER.

EXCUSE : M. DAUSSET.

xxxxxxxxxx

LETTRE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE A

ROME

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre de l'ambas-
sadeur de France à Rome, adressée à M. le Président du
Conseil et qui lui a été transmise par celui-ci.

Dans cette lettre, M. Marrère signale les heureux ef-
fets produits par le vote des projets fiscaux par la Chambre
des Députés et émet la crainte que si des retards étaient
apportés à leur adoption définitive par le Sénat, la bonne
impression ainsi produite ne s'efface.

ADOPTION D'UN RAPPORT

M. SERRE donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 96.055.462 Frs en vue du paiement au Brésil de l'affrètement des bateaux ex-allemands pendant la période postérieure au 31 mars 1919.

Il conclut à l'adoption.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées et le dépôt du rapport est autorisé.

PROJET DE LOI SUR LE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

La Commission aborde ensuite l'examen du projet de loi ayant pour objet la réalisation d'économies, la création de nouvelles ressources fiscales et diverses mesures d'ordre financier.

EXPOSE

DE M. HENRY BERENGER, Rapporteur
Général,

sur les Projets fiscaux du gouvernement

M. HENRY BERENGER, Rapporteur général.- Ce n'est pas sans une certaine appréhension ni sans quelque émotion que je me vois appelé à ouvrir devant vous la discussion du projet de loi qui nous est renvoyé par la Chambre sur l'initiative du Gouvernement et qui concerne, d'une part, un milliard d'économies, d'autre part des impôts pouvant s'élever à la somme de 3 milliards, 3° enfin un ensemble de mesures fiscales dont quelques-unes sont appelées à avoir une grande répercussion dans notre pays.

Je dis que je ne suis pas sans appréhension, parce que, quelque expérience que j'aie pu acquérir, depuis que je suis

Rapporteur Général, la façon dont les choses se présentent aujourd'hui, la situation financière elle-même, sont tellement complexes, que malgré tout le désir de clarté que l'on ait dans l'esprit, malgré toute la volonté de simplification à laquelle on veuille arriver, il me paraît bien difficile d'ordonner avec une méthode parfaite l'ensemble des éléments d'un problème comme celui qui est soumis au Parlement en ce moment et qui est d'ailleurs posé devant la France toute entière.

A la Commission des Finances, nous sommes entre camarades, et je vous donnerai dans cet esprit le résultat de mes investigations. Je dois vous dire d'abord qu'elles n'ont pas été faciles. Je n'ai pas trouvé, auprès des bureaux compétents de l'Administration des Finances, la célérité d'information, de renseignements, ni non plus la sincérité de renseignements que j'étais en droit d'en attendre. Vous en jugerez d'ailleurs au cours de mon exposé. Néanmoins, jecrois que l'on peut arriver à donner, en quelques quarts d'heure, une impression générale sur laquelle la Commission des Finances pourra utilement délibérer et discuter. Je ne vise pas tant à vous faire des propositions mes chers collègues, qu'à vous présenter une sorte d'exposé sur lequel vous pourrez ensuite discuter, pour adopter peut-être un certain nombre de résolutions. Néanmoins, cet exposé finira par un "proposé" parce que le Rapporteur général a ce rôle : il doit quand même dans une certaine mesure, indiquer l'orientation des débats, et vous m'excuserez donc des propositions que je serai amené à faire, en les considérant comme provisoires, et simplement comme un canevas sur lequel vous voudrez bien discuter et délibérer.

De quelque façon qu'on l'explique ou qu'on le juge le nouveau projet de loi constitue certainement une nouvelle étape dans l'histoire fiscale et financière de l'après-guerre. La première grande étape de cette histoire a été l'effort fiscal de 1920-1921 : 8 milliards d'impôts votés et appliqués, c'était une tâche lourde, ingrate, que le Parlement a assumée avec courage, et qu'ensuite le Gouvernement a appliquée avec énergie. Nous avons ici deux collègues qui resteront certainement dans l'histoire parmi les facteurs principaux de ce grand effort financier d'après-guerre : M. François-Marsal, qui comme ministre des Finances, a eu l'honneur et l'énergie de présenter les 8 milliards d'impôts, et M. Paul Doumer, qui, comme son successeur, a eu l'aussi grand honneur et l'aussi grande énergie d'appliquer les lois votées par le Parlement, et qui d'ailleurs, auparavant, comme rapporteur général de votre commission, avait pris part à l'action de M. François-Marsal.

M. PAUL DOUMER.- N'oublions pas M. KLOTZ.

M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR GENERAL.- Vous avez tout à fait raison. Je ne rappelais que les noms de mes collègues, mais il faut y associer évidemment le nom du premier ministre des finances qui ait entrepris cette oeuvre. Je le fais d'autant plus volontiers que M. Klotz a montré, dès la fin de la guerre, une très grande volonté de redressement financier, et qu'on ne saurait trop, dans un moment où on l'a attaqué peut-être un peu trop violemment, lui rendre l'hommage dont vous parlez.

La seconde étape de notre histoire fiscale et financière d'après-guerre me paraît être l'équilibre du budget

ordinaire de 1922-1923. Vous savez ce que nous avons fait. Le Sénat a eu sa large part de mérite dans l'équilibre du budget ordinaire. On nous avait envoyé auparavant des budgets en déficit, et, par un double effort de compression des dépenses publiques, et, d'autre part, de mise en valeur des plus-values fiscales réelles dues aux contribuables français, nous avons pu montrer à la France et au monde que notre budget ordinaire pouvait se boucler dans un équilibre réel.

Cet équilibre est aujourd'hui dépassé, pour ce qui concerne le budget ordinaire, dans le sens d'un excédent important, et, je vous le montrerai tout à l'heure, notre trésorerie elle-même n'aurait pas pu arriver, si péniblement soit-il, à étaler, si des excédents provenant du budget général ordinaire n'étaient pas venus se joindre, en dehors des impôts et ressources d'emprunt pour le budget des dépenses recouvrables - et je ne parle pas des 3 milliards 600 millions qui représentent, dans notre budget ordinaire, l'intérêt des sommes avancées pour les réparations, pour les dépenses recouvrables.

Cette seconde étape du redressement de la France a été franchie; elle est définitivement franchie.

Aujourd'hui, une troisième étape apparaît comme devant être la substitution de l'impôt à l'emprunt pour le budget des dépenses recouvrables de 1924-1925.

C'est là, mes chers collègues, un événement très important. Nous entrons, on peut le dire, dans la troisième étape de l'histoire financière d'après-guerre. Il avait été admis, jusqu'ici, que l'on pouvait équilibrer le budget ordinaire, et le Parlement y avait réussi, com-

me je viens de vous l'expliquer. Mais il n'était entré dans l'idée de personne que le compte des réparations, que l'on a un peu trop pompeusement à mon avis appelé budget des dépenses recouvrables, pourrait être supporté par le contribuable français.

Dans l'idée des signataires du traité de paix, comme de tous les hommes d'Etat et des parlements qui se sont succédé depuis la guerre, le budget des réparations devait être assuré par l'Allemagne ; les dépenses étaient recouvrables, et l'on envisageait, dans un délai extrêmement rapide, des paiements substantiels de l'Allemagne puisque, dans le premier budget des dépenses recouvrables, qui fut présenté par notre ami M. Paul Doumer - vous vous en souvenez - 7 milliards de versements de l'Allemagne étaient prévus au compte de ce budget.

D'autre part, la Conférence financière de Bruxelles, qui avait réuni les experts les plus autorisés de toutes les nations civilisées, et qui avait établi, en quelque sorte, comme la charte des moyens de redressement financier d'après-guerre, - la Conférence financière de Bruxelles n'a jamais entendu dire que les dépenses de capital provenant des réparations dans les diverses nations du monde, devraient être assumées par le moyen d'impôts ordinaires par ces nations. Ces dépenses de capital devaient être, comme toutes les dépenses de capital dans les grands travaux, assurées par des emprunts, par des émissions d'obligations.

C'est donc un événement tout à fait important et nouveau que cette conception gouvernementale de faire peser sur les épaules du contribuable français, non pas

seulement les 24 milliards - car c'est le chiffre où l'on en arrive aujourd'hui - qui représentent le budget ordinaire de la France, mais encore les 7 milliards de ressources qui vont être rendues nécessaires pour assurer le paiement des intérêts de ce que l'on a appelé les dépenses permanentes des réparations.

Il y a là un fait historique qui n'est pas apparu clairement dans la précipitation, dans l'affolement de la panique qu'a provoquée la crise du franc, mais qui, peu à peu, se dégage et se dégagera de plus en plus et grandira dans l'esprit des Français à mesure que les nouveaux impôts demandés leur seront appliqués. Ce sont des sacrifices fiscaux nouveaux qui vont être demandés au contribuable français pour remplacer progressivement les prêteurs français ou étrangers qui portaient le fardeau des réparations aux lieux et place du contribuable allemand.

Cette observation, qui devait être mise en tête de la discussion à laquelle nous allons nous livrer, est d'une gravité exceptionnelle. Certainement, le Gouvernement français d'aujourd'hui n'avait pas prévu cela, lorsqu'il s'est constitué en 1922, et il ne l'avait pas non plus prévu l'an dernier, lorsqu'il s'est expliqué sur le budget de 1923. Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, il a déclaré, par l'organe de son ministre des finances et de son ministre des affaires étrangères : "Nous pourrions parvenir à équilibrer notre budget ordinaire, mais, si l'Allemagne ne rembourse pas les réparations, la France ne pourra pas équilibrer le budget spécial et elle sera ruinée."

Voilà les déclarations qui ont été faites en 1922.

Je vous rappelle le dernier rapport général de M. de Lasteyrie en décembre 1921, quand il disait : "La France fera faillite si l'Allemagne ne paie pas immédiatement, et nous ne pourrions pas couvrir les dépenses des réparations par le moyen de l'impôt français."

Par conséquent, le Gouvernement, en moins de deux ans, est passé d'un point de vue à un autre diamétralement opposé, sous la pression des circonstances. Je me garderai bien de lui en faire un reproche; c'est une constatation que je tenais à poser, parce qu'elle est importante, au début de l'examen de notre situation financière.

D'ailleurs, messieurs, l'année suivante, en 1923, le même gouvernement actuel, celui de M. Poincaré et de M. de Lasteyrie, a déclaré à de très nombreuses reprises - et je résume sa pensée : "Le budget ordinaire est enfin équilibré, la balance commerciale est bonne, la balance des comptes est encore meilleurs, l'occupation de la Ruhr donne des produits, l'Allemagne va payer; donc, patientons, et pas d'inquiétudes."

Je résume ici de nombreux discours ministériels, et notamment le discours qui fut prononcé le 26 décembre 1923 à la tribune du Sénat, c'est-à-dire il y a quelques semaines, en réponse à la question très précise que j'avais été chargé, en votre nom, de poser à M. le Ministre des Finances : "Le Gouvernement nous donne des statistiques en indiquant que tout va bien; si tout va bien, pourquoi donc le change se laisse-t-il décroître continuellement, et quel est le mal secret qui trouble la vie du franc français ?"

Et c'est alors que M. de Lasteyrie fit la réponse dont je viens de vous donner le résumé.

A ce moment, il n'était pas question de frapper d'impôts nouveaux le contribuable français ni de transformer le système d'emprunts appliqué au budget des réparations en un système fiscal comme celui qui vient de nous être apporté hier. Quel coup de tonnerre a donc éclaté dans ce ciel qui paraissait relativement rasséréné à la fin de décembre 1923 ?

Ce coup de tonnerre, vous le connaissez : c'est ce qu'on a appelé la journée tragique du 14 janvier 1924.

A vrai dire ce coup de tonnerre avait été précédé de grondements sourds et prolongés, depuis deux ans. Je rappellerai d'abord la question que j'ai posée trois semaines plus tôt à la tribune du Sénat à M. le Ministre des Finances, et par laquelle je lui disais déjà notre inquiétude sur la baisse continue du franc. Mais surtout j'aurais pu rappeler que depuis 1922, depuis le mois de mai 1922, le dollar et la livre sterling, dans une ascension continue, tantôt un peu brusquée, suivant les saisons ou les événements de politique extérieure, tantôt ralentie, n'avaient cessé de monter par rapport au franc français.

Et s'il nous fallait une preuve qui ne fut pas donnée par des documents parlementaires, je me contenterais de vous rappeler le rapport très impartial et très objectif, comme à l'ordinaire, de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de France, en date du 25 janvier 1924, et qui, pour l'année 1923, donne les indications suivantes sur la marche du franc.

Le rapport de la Banque de France commence par faire un exposé, je ne dirai pas très optimiste, car je le trouve très exact, du redressement économique de la France,

et il dit :

"Tous ces résultats favorables, tous ces indices de notre vitalité et de notre équilibre économique, n'ont pas suffi à améliorer ni même à stabiliser la valeur internationale du franc. Celle-ci a subi, dès le début de l'année, une assez forte dépréciation; elle est demeurée depuis lors, sauf pendant quelques semaines en avril et en mai, constamment inférieure aux cours les plus bas de 1922. Dès le 31 janvier 1923, le dollar cotait 14 Frs.. la livre s'élevait parallèlement jusqu'à dépasser 78 Frs.

"Une courte détente saisonnière a ramené au printemps le cours du dollar aux environs de 15 francs et celui de la livre au-dessous de 70 francs. Dès le mois de juin 1923, la courbe des changes s'est relevée; les cours du dollar et de la livre sont remontés progressivement jusqu'à 18 francs et 83,82 Frs au milieu du mois d'août. En septembre, la cessation annoncée de la résistance passive de l'Allemagne a fait fléchir un instant le cours du dollar à 16 francs et celui de la livre à 72,75, mais, quelques semaines plus tard, la hausse a repris. Elle s'est accélérée au cours des dernières semaines de l'année, et par bonds chaque jour plus précipités, à porté respectivement à la fin de décembre les cours du dollar et de la livre aux maxima, depuis largement dépassés, de 20 francs et 87 francs.

"Ces oscillations démesurées de notre change, cette chute imméritée de la valeur du franc, ont certainement pour cause initiale une orientation pessimiste d'une partie de l'opinion étrangère, influencée par des commentaires tendancieux et répétés sur la charge écrasante que l'insolvabilité de l'Allemagne impose à notre trésorerie, etc..."

Ce que je voulais constater, c'est que la Banque de France, dans le document le plus impartial et le plus officiel auquel on ait l'habitude de se référer, a elle-même établi qu'il n'y a pas eu un coup de tonnerre dans un ciel serein. Il y a eu simplement un orage qui a continué de se développer et de grandir, mais qui était né bien auparavant, vers le milieu de l'année 1922.

D'ailleurs, si l'on voulait reprendre toute cette histoire, on verrait que le franc n'a cessé, avec des oscillations variées, de baisser depuis 1919, pour la raison extrêmement simple que pendant la guerre le franc avait été maintenu à un cours purement conventionnel par les énormes crédits qui nous avaient été consentis par nos alliés américains et anglais, et qui faisaient que nous n'avions aucune cote réelle de la valeur du franc, jusqu'au moment où, par une décision brusque, nos alliés américains et anglais ont rendu la liberté au marché des changes et crié le sauve-qui-peut général, où l'Angleterre a voulu maintenir sa livre à la parité du gold point, et où l'Amérique a usé de tous les moyens qu'elle possédait pour maintenir son dollar, je dirai presque au-dessus de sa valeur.

A partir de ce moment, le franc devait fatalement décroître, puisque nous étions chargés d'une dette commerciale, d'une dette politique, d'une dette extérieure et intérieure formidable et que cela devait agir sur la valeur de notre monnaie nationale.

Il ne faut tout de même pas - et c'est l'observation que je tiens à placer - dire : "Il y a eu un coup de tonnerre".

Il n'y a eu de coup de tonnerre que pour ceux qui

ont bien voulu en entendre l'unique grondement, c'est-à-dire les imprévoyants, les ignorants, les hommes légers qui ne suivaient pas la marche du dollar et du franc.

Que signifiait en réalité cette hausse brusque du 14 janvier à 98 francs la livre et à 23 francs le dollar ? On s'est posé diverses questions, puisque, tout de même, il y avait eu ce jour-là une sorte d'élévation brusque de la température du franc. Le Gouvernement a déclaré tout de suite : "Nous sommes en face d'un complot international contre le franc, d'une manoeuvre concertée, avec des complicités à l'intérieur."

Nous avons demandé des preuves au Gouvernement, car s'il y avait eu un complot organisé contre la valeur du franc, il était nécessaire que les commissions parlementaires connussent les auteurs de ce complot à l'étranger et leurs complices à l'intérieur.

Nous avons donc écrit à M. le Ministre des finances dès le 23 janvier 1924, la lettre suivante :

"Monsieur le Ministre,

" A l'origine de la crise actuelle des changes
" se placent des opérations importantes de ventes de
" francs sur la place de Paris et sur les places étrangè-
" res. Le Gouvernement qui s'est, dès le début, préoccupé
" de cette situation a déclaré que des manoeuvres concer-
" tées avaient été tentées contre notre devise nationale.

" Au moment où seront soumis à l'examen du Sénat
" les projets financiers déposés à la Chambre par le Gou-
" vernement, la Commission des finances de la Haute-Assem-
" blée voudra certainement savoir dans quelles conditions
" s'est déclarée et a pu se développer la crise présente

"de notre monnaie nationale.

"Pour me permettre de renseigner la Commission des finances à ce sujet, je vous serais obligé de me faire savoir d'après les résultats de l'enquête à laquelle a dû faire procéder le Gouvernement:

"1° - Quelle est l'importance des ventes de francs effectuées sur la place de Paris en sus du volume normal des opérations de cette nature entre le 15 décembre 1923 et le 20 janvier 1924, et de qui émanent les ordres de vente importants_.

"2° - Quelle est l'importance des ventes de francs dépassant le volume habituel des mêmes opérations effectuées sur les places étrangères : New-York, Londres, Amsterdam, Berlin, Genève, etc.....

"Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Rapporteur Général
de la Commission des Finances :

Le 15 février, c'est à dire une dizaine de jours après M. le Ministre des finances nous répondait la lettre suivante :

"Monsieur le Rapporteur général,

"Par lettre du 23 janvier, vous avez bien voulu me demander de vous indiquer l'importance des ventes de francs effectuées en sus du volume normal des opérations de cette nature entre le 15 décembre 1923 et le 20 janvier 1924, tant sur la place de Paris que sur les principales places étrangères.

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon Département ne possède aucun renseignement en ce qui concerne le volume des opérations de change réalisées sur les places étrangères. Quant à la place de Paris, les opérations de change traitées sur le marché officiel ne constituent qu'une part peu importante du volume total des opérations de la place. Toutefois je demande au Syndic de m'envoyer les renseignements qu'il possède à cet égard, je vous les communiquerai dès que je les aurai reçus.

"Agréez, Monsieur le Rapporteur général, l'assurance de ma haute considération.

LE MINISTRE DES FINANCES

Signé : DE LASTEYRIE.

Voilà, Messieurs, les explications que le gouvernement a fournies au bureau de la commission des finances.

Vous vous rendez compte qu'il nous est assez difficile de penser qu'un vaste complot à forme internationale, avec un groupement de défaitistes financiers à l'intérieur, ait pu se produire, si le gouvernement déclare qu'il n'a aucun renseignement sur les ventes de francs à l'étranger ou à l'intérieur du pays. Ce sont des affirmations que l'on apporte, mais de preuves, aucune.

Or, quand il y a des complots, il faut d'abord commencer par connaître ceux qui complotent, la façon dont ils complotent, avant de vouloir les juger.

Jusqu'ici, par conséquent, à moins que le gouvernement ne nous apporte des explications nouvelles, je suis obligé de dire que, de complot sur le change, on n'en connaît point. Qu'il y ait eu des manoeuvres générales, des manoeuvres contre le franc, il y en a de possibles, comme

contre le dollar, contre la livre, et surtout comme contre toutes les monnaies plus ou moins dépréciées de l'Europe après la guerre.

Les manoeuvres contre la livre sont déjà très difficiles : celles contre le ^{dollar}~~doppar~~ sont à peu près impossibles; mais les manoeuvres contre les monnaies dépréciées de l'Europe et même, peut-on dire, du reste du monde, oui, elles sont possibles. On peut constituer des masses de manoeuvres, même en très petite quantité - comme d'ailleurs pendant la guerre on a vu des opérations faites par un petit nombre d'unités - des masses de manoeuvre peuvent être constituées et amener en effet des perturbations assez importantes.

Mais ces manoeuvres ne sont possibles qu'à cause de la situation vulnérable de la monnaie visée; elles ne sont pas une cause, mais seulement une conséquence.

Expliquer le mouvement des changes, pour ma part je ne m'y risquerais pas. On a voulu, à la Chambre des députés, baser toute la réforme financière actuelle sur une conception du rapport des changes avec l'équilibre du Budget.

Je considère cela comme aussi puéril que le raisonnement d'un capitaine de transatlantique qui prétendrait agir sur le temps par la direction qu'il donnerait à son navire ou par le bon ordre qu'il ferait régner parmi son équipage.

Le problème international des changes est continuellement modifié dans le temps et dans l'espace. On peut dire que tous les jours et sur toutes les places du monde, le problème des changes se modifie d'une heure à

l'autre, et que vouloir porter une appréciation sur les raisons qui déterminent des mouvements passagers du change, même quand ils ont une certaine amplitude, c'est une prétention très dogmatique, très scolastique, mais qui ne correspond à aucune réalité profonde.

Je me garderai donc bien de vouloir baser les observations que j'aurai à vous présenter sur une théorie du change et sur les rapports des divers changes entre eux. Je suis convaincu qu'il y a autant d'explications qu'il y a de doctrines; on peut prendre tantôt l'équilibre budgétaire, tantôt la balance commerciale, tantôt et elle autre donnée, on constatera que la courbe des changes n'est nullement parallèle à aucune de ces données en particulier et qu'il faudrait un génie véritable, qui probablement n'existe pas plus dans la théorie des changes que dans la météorologie, pour arriver à dégager les directives d'un change, d'une monnaie quelconque, d'après l'ensemble des événements financiers ou politiques que l'on connaît.

Assurément, certaines explications peuvent être données : il y a des explications saisonnières, vous les connaissez; il y a certains moments où l'on est amené à acheter des textiles, des charbons, des céréales, et où l'on est par conséquent tenu de se procurer les monnaies pour acheter les matières premières achetées. Il y a des raisons économiques, qui peuvent tenir aux circonstances de l'année considérée; par exemple, dans l'année qui vient de s'écouler, l'occupation de la Ruhr a eu comme conséquence - elle en a eu de plus heureuses - que nous avons dû acheter beaucoup plus de charbon à l'Angleterre que nous ne

faisions les années précédentes : c'est en effet pour une somme qui a dépassé le milliard que nous avons eu à acheter en livres ce charbon supplémentaire.

De même la soudure du blé ne s'est pas faite, quelles que fussent les prédictions un peu prématurées, un peu trop optimistes, de l'administration de l'agriculture. Nous avons eu de 10 à 14 millions de quintaux de blé à nous procurer en République Argentine ou ailleurs, ce qui n'est pas, naturellement, au bénéfice de la valeur de notre franc, puisqu'il a fallu nous procurer des pesos pour payer ce blé.

Il y a aussi des raisons financières, et de beaucoup plus importantes que les deux que je viens de donner. Vous savez que l'Angleterre, désireuse de maintenir, comme je le disais tout à l'heure, sa livre à la parité de l'or, pour pouvoir conserver à Londres sa place primordiale de métropole des monnaies, a voulu rembourser aux Etats-Unis une partie de sa dette, commencer à faire un grand remboursement, et que pour cela, elle a dû acheter des dollars. C'est l'opération que M. Baldwin a faite, qu'on a pu approuver ou critiquer, mais qui procédait d'une grandiose conception financière de l'Angleterre, à savoir de vouloir toujours maintenir sa livre à la parité de l'or.

Pour toucher des dollars, elle ne s'est pas amusée à vendre ses propres livres, et bien qu'elle fût notre alliée, disons notre amie, elle a vendu en grandes quantités les francs qu'elle possédait pour se procurer des dollars, et rien que cette raison excessivement grave commencerait à expliquer les mouvements sismiques qui se sont produits en fin décembre et au commencement de janvier.

Mais ce n'est pas la seule raison, dans cet ordre d'idées financières.

L'Allemagne, toujours puissante en devises financières étrangères, sous des formes variées, a parfaitement compris, parce que les techniciens de la Banque allemande restent, après la guerre comme avant, les plus subtils du monde; - l'Allemagne a parfaitement compris qu'elle devait jouer sur le dollar, qui était, malgré tout, la plus forte et la première des valeurs. Elle s'est donc mise à vendre en grande quantité des livres pour acheter des dollars. Il y a eu une sorte d'ordre général donné aux Banques allemandes d'acheter des dollars, non pas par un complot contre la France, mais par une volonté de restaurer la puissance financière et industrielle de l'Allemagne.

Cette vente de livres par les grandes banques allemandes a précipité à nouveau la vente du franc qui s'était déjà inaugurée par les Anglais, et l'on peut dire que l'arrivée du parti travailliste au pouvoir, au moment où elle se produisait, a déterminé chez un grand nombre de capitalistes anglais le désir de se conforter aussi en dollars et leur a fait abandonner leurs livres et par conséquent leurs francs.

Autrement dit, toutes ces grandes ventes qui se sont opérées dès la fin de 1923 ont été en fonctions des ventes de livres qui se faisaient pour achat de dollars, soit en Angleterre, soit en Allemagne.

Par conséquent, la météorologie des changes peut tout de même permettre de donner un certain nombre d'explications, mais je me garderai bien de dire que ce sont les seules causes; elles apparaissent déjà comme des causes naturelles; il n'y a pas besoin de voir des manœuvres mys-

térieures, des complots ténébreux, visions de ceux qui, comme dans l'antiquité on voyait partout des dieux méchants, ne saisissant pas le marché du problème, préférant l'expliquer par l'intervention de forces occultes et mauvaises.

que l'Allemagne ait voulu, à travers cette opération financière normale qu'elle faisait, influencer la politique de la France, que même l'Angleterre et les Etats-Unis aient pu y contribuer dans certains de leurs éléments germano-américains ou germano-anglais, j'en suis tout à fait d'accord, et même ceux qui suivent de près ces choses-là savent qu'à Amsterdam, il y a eu notamment tout un marché organisé dans ce sens. Cela n'est pas douteux. Mais c'est une conséquence secondaire, ce n'est pas la cause première, et l'on se tromperait radicalement et puérilement, parce que l'on ne remédierait pas aux causes, si l'on orientait toute la nation française sur cette idée que le franc a baissé par suite d'un complot international.

En réalité, les ventes de francs, quelle qu'en ait été la cause, n'ont été possible qu'à cause du flottant à l'extérieur. Si nous n'avions pas eu à l'extérieur un grand nombre de milliards de francs en souffrance, l'événement malheureux ne se serait pas produit, et d'ailleurs, cette cause n'est pas spéciale au coup de tonnerre du 14 janvier, elle dure depuis 1919, pour des raisons que vous connaissez, et que je ne rappellerai que d'un mot. La dette commerciale de la France en 1919 et en 1920 a été formidable. Nous avons besoin de nous réapprovisionner en toutes sortes de matières premières, pour nos industries, notre commerce et nos réparations, et

nous avons à ce moment acheté à l'Angleterre, à l'Amérique à l'Espagne, au monde entier, des quantités énormes de matières premières qui se sont traduites dans notre balance commerciale, comme je l'ai déjà exposé dans mon précédent rapport, par un nombre de milliards qui s'est élevé à près de 50.

Il s'est ensuite résorbé, il est redescendu, mais il est loin d'avoir été complètement absorbé, et nous avons encore un flottant, sur l'importance duquel on se dispute : je me garderai bien de donner un chiffre précis, parce que je suis à peu près certain que je me tromperais; mais cela doit osciller entre 10 et 20 milliards. Certains disent même que cela dépasse 20 milliards. Mon impression personnelle est que ce flottant ne doit pas dépasser 15 milliards, mais ce n'est qu'une impression personnelle.

D'ailleurs, les possesseurs de cet énorme flottant qui est à l'étranger, ce ne sont pas nos ennemis, et je voudrais bien, devant la commission des finances, faire justice encore de certaines argumentations primaires qui semblent avoir été inventées pour amuser les foules. Les possesseurs de francs à l'étranger n'ont aucun intérêt à ce que ces francs se valorisent, et ce ne sont pas nos ennemis, mais nos alliés, et sans eux, nous n'aurions pas pu reconstituer la France. C'est parce qu'il y a eu des gens qui ont eu confiance dans notre franc que nous avons pu nous redresser peu à peu.

Mais il faut tout de même faire attention que cette masse flottante de 15 à 20 milliards de francs qui est à l'étranger, elle est, comme la femme, mobile; il faut

lui inspirer confiance, et la méfiance extérieure de cette masse flottante peut déclencher chez nous une panique intérieure. Il y a là, quand même, un danger, peut-être pas celui qu'on a dit : moi, je ne vois pas des ennemis dans les possesseurs du flottant, à part peut-être quelques-uns qui se servent de cela, comme pendant la guerre, on faisait parfois manoeuvrer de petites troupes à droite ou à gauche ; je vois au contraire en eux des amis qui peuvent avoir plus ou moins de confiance, et qui, si cette confiance arrive à être ébranlée par certains phénomènes de politique intérieure, deviendront méfiants et diront - : "J'aime mieux vendre maintenant que lorsque le franc sera plus bas."

Cette méfiance extérieure peut déterminer des ventes importantes, qui, à leur tour, retentiraient en panique intérieure dans notre pays même, parce que l'homme est un mouton de Panurge, et que, quand les français voient les étrangers vendre leurs francs, ils se mettent aussi à les vendre.

D'où a pu venir cette méfiance, pourquoi y a-t-il eu, à un moment donné, une méfiance accrue à l'égard du franc français, telle que ces alliés de l'étranger, qui possédaient nos francs, se sont mis à les vendre, et que par conséquent chez nous-mêmes, on s'est mis à en vendre?

Il en faut chercher la raison - c'est là, au fond, le diagnostic auquel nous devons parvenir si nous voulons espérer guérir le mal dont nous souffrons. Il faut d'abord voir quelle est la cause de la méfiance. Je vais essayer de vous dire quels ont été là-dessus les résultats de mes investigations, et peut-être aurons-nous fait alors un réel progrès.

La méfiance a-t-elle pu venir de notre budget général ? Non, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons trop souvent analysé le budget général pour que j'y revienne. Je puis vous dire néanmoins le dernier chiffre du résultat du budget de 1923. Vous verrez que l'étranger, qui suit de beaucoup plus près que beaucoup d'entre nous nos statistiques et nos travaux, n'avait pas de raison d'avoir une méfiance spéciale sur notre budget général.

Voici les renseignements qui m'ont été fournis ces jours derniers par le Gouvernement, pour les recettes normales et permanentes de l'exercice 1923 :

Contributions directes (rôles émis)	4.500.000.000
Enregistrement	3.400.000.000
Timbre	700.000.000
Opérations de bourse	52.000.000
Valeurs mobilières	1.160.000.000
Taxe de luxe	14.000.000
Chiffre d'affaires	3.000.000.000
Douanes	1.600.000.000
Indirectes	2.885.000.000
Denrées coloniales	185.000.000
Sucre et saccharine	515.000.000
Sel	34.000.000
Essence et pétroles	280.000.000
Benzols	13.000.000
Monopoles	1.980.000.000
Domaines	229.000.000
Total des ressources normales :	21.130.998.500 Frs

auxquels il faut ajouter les recettes de la période complémentaire, puisque nous envisageons l'exercice, dont

l'évaluation était faite dans mon dernier rapport au Sénat, et qui s'élèvent à 490.363.000 Frs.

Total général : 22.621.361.500 Frs auxquels il faut ajouter les recettes exceptionnelles :

Contribution sur les bénéfices de guerre	1.330.000.000
--	---------------

Liquidation des stocks	200.000.000
------------------------	-------------

Remboursement, par les compagnies de chemins de fer du matériel cédé par l'Etat	600.000.000
---	-------------

Total des recettes exceptionnelles	2.033.000.000
------------------------------------	---------------

Et enfin, total général des recettes de l'exercice 1923:	24.155.000.000
--	----------------

Or, ce chiffre est très important, la France a tout de même atteint ce plafond de 24 milliards dont j'ai parlé au mois de juindernier, dans mon discours au Sénat.

Il est formidable que la France, avec les emprunts qu'elle faisait - car l'impôt n'est que la moitié de la contribution française : il y a deux moteurs dans le système jusqu'ici employé : l'emprunt et l'impôt - il est formidable que la France ait pu trouver une pareille somme.

Le montant des crédits accordés par la loi de finances du 30 juin 1923 s'élevait à 23.402.000.000. L'excédent des recettes sur les dépenses ressort à 753 millions. Il faut ajouter à cet excédent 910.000.000 qui figurent au budget des dépenses comme amortissement des titres versés en paiement de la contribution extraordinaire de guerre. Par conséquent, l'excédent des recettes atteint le total de 1.653.000.000.

D'autre part, les crédits accordés pour 1923, nous

le savons par l'examen du contrôle des dépenses engagées, ne seront pas entièrement consommés, il y aura des annulations importantes. Aussi pouvons-nous affirmer que tel qu'il a été rédigé, le budget de 1923 donnera un total de recettes supérieur d'environ 2 milliards au total des dépenses. Cet excédent est par conséquent suffisant pour faire face aux charges des crédits supplémentaires et aux remboursements à la Banque de France - ce ne devrait d'ailleurs pas être à la charge du budget général - et à l'étranger.

On peut donc affirmer que le budget général de la France est d'ores et déjà en équilibre, qu'il peut être comparé avec celui de n'importe quelle autre nation, et que de son examen ne peut se dégager qu'une raison de méfiance ou de discrédit.

Voilà une considération que je tenais à mettre sous vos yeux, parce qu'on ne saurait trop le répéter, la France, si elle se maintenait sur la ligne qui avait été posée, d'un accord unanime, à savoir équilibrer les dépenses ordinaires par des recettes ordinaires et d'autre part équilibrer les dépenses des réparations par des paiements de l'Allemagne, il ne pourrait y avoir aucune méfiance ni aucune difficulté dans notre politique budgétaire. En tout cas, ce n'est pas du budget général, comme je viens de vous le montrer, que peut venir la méfiance de l'étranger, et je peux en apporter ici un témoignage - comme je pense que chacun d'entre vous pourrait en apporter beaucoup. J'ai eu l'honneur occasionnel de me rencontrer, pendant les vacances de janvier, avec l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Myrom Herrick; nous avons

eu une longue conversation sur la situation financière de la France, qui préoccupe les Américains, et j'ai vu que M. Myrom Herrick était parfaitement convaincu que le budget ordinaire de la France était aussi bien en équilibre que le budget ordinaire de l'Angleterre.

D'une façon générale, les étrangers ne contestent pas notre budget général. Ce qu'ils contestent, nous allons le voir, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir mettre de côté cette question du budget général parce que ce serait faire injure et porter discrédit à notre admirable nation, qui a fait un effort fiscal dont on devrait lui être plus reconnaissant, que de dire que notre budget général n'a pas été mis en équilibre par le Parlement ni assuré par les contribuables.

Il faut donc voir si c'est dans notre budget spécial que se trouve la cause de la méfiance.

M. Bokanowski, qui a apporté, à la défense des projets gouvernementaux, une passion juvénile, qui n'a peut-être pas, à mon sens, exercé les devoirs de contrôle d'un rapporteur général de la commission des finances de la Chambre des députés, qui a plutôt parlé comme un ministre, comme un représentant du gouvernement, M. Bokanowski a dit : "Tout le mal vient de ce budget spécial des dépenses recouvrables et tant que vous n'en aurez pas assuré les dépenses permanentes par des impôts permanents, vous n'aurez pas rétabli l'équilibre budgétaire."

Théorie formidable, que nous avons déjà vue poindre lorsque nous avons demandé, l'an dernier, d'affecter spécialement au budget des dépenses recouvrables, com

me subvention, les 3.600.000.000 que les contribuables paient comme intérêts pour l'Allemagne, et qui consisterait à faire litière de tout ce qui a été le résultat de la victoire et à dire : "ce seront les Français qui paieront la somme de 132 milliards dépensée pour les réparations."

Il faut voir ce qu'il y a de vrai dans tout cela. D'ailleurs, je ferai remarquer, pour commencer, que la situation du budget spécial n'est pas nouvelle, que si les étrangers s'en sont aperçus tout à coup le 14 janvier 1923, cela semblerait prouver qu'ils n'avaient aucune connaissance de la vie financière de la France; l'équilibre du budget spécial était beaucoup plus gravement compromis dans les années précédentes, lorsqu'en 1920 et 1921, nous avons dû assurer tout le budget spécial uniquement par des ressources d'emprunt, et pour des sommes beaucoup plus considérables. A ce moment, notre budget spécial était en bien plus mauvais état et cependant notre change était plus haut.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que les dépenses de capital des réparations, en attendant que l'Allemagne puisse les assurer - ou veuille les assurer - doivent être assurées par l'emprunt; c'est conforme à la vraie doctrine financière.

Je le répète : la Conférence de Bruxelles, qui a été la plus orthodoxe, la plus prudente, la plus sévère de toutes, n'a cessé de dire qu'un pays, pas plus la France que la Serbie ou la Belgique - ne peut assurer les dépenses de capital des régions dévastées par des ressources d'impôt, mais seulement par des moyens d'emprunt, puisqu'il s'agit de grands travaux nationaux :

ces dépenses doivent être couvertes par des émissions d'obligations, etc.

mais les arrérages de ces dépenses de capital, entrent dans la dette publique. Comme on l'a dit souvent ici, quelles que soient les affectations que l'on puisse faire des chapitres à un budget ou à un autre, la dette publique est une et indivisible. Or, le service de la dette publique doit être assuré par autre chose que par des emprunts : pour que les souscripteurs des emprunts aient réellement confiance, il ne faut pas qu'on fasse appel à l'emprunt pour payer les intérêts de l'emprunt, il faut que l'emprunt ait le paiement de ses intérêts assuré par les impôts, c'est-à-dire par une recette certaine. Autrement, l'emprunt étant toujours une recette incertaine, le souscripteur commence à perdre la confiance.

Donc, il y a une part de vérité dans ce qui a été dit, à savoir que les dépenses permanentes concernant les intérêts des sommes affectées aux réparations doivent être assurées par des recettes permanentes. Cela ne veut pas dire que ce soient les impôts ~~allemands~~ français qui doivent les payer : en réalité, c'étaient les impôts allemands qui devaient les payer, mais puisque la politique extérieure a abouti à zéro, c'est-à-dire à un moratoire indéfini sur ce point, il est bien évident que si nous voulons restaurer la confiance dans une plus large mesure, il faudra assurer la dépense des intérêts des sommes empruntées pour les réparations par des moyens fiscaux, impôts et autres.

Néanmoins, messieurs, pour moi c'en est pas là la vraie cause de la baisse du franc, parce que, je le répète, cette cause n'est pas d'un ordre de grandeur tel qu'elle ait

pu provoquer cet émoi général qui existe aujourd'hui; d'autre part, elle était connue et n'avait pas modifié la situation du franc.

Alors, il y a d'autres raisons ? Il faut les chercher.

Il y a notre dette ancienne, il y a la dette publique. Ici, cela commence à être plus sérieux, cela, c'est comme la tumeur à l'intérieur d'un corps vivant qui a l'air sain, la tumeur qui, bien qu'invisible, insoupçonnée, pèse sur la circulation, sur la nutrition générales, sur la vie, sur la pensée même et sur l'action de celui qu'elle sape en dedans. Cette dette publique, vous la connaissez; je ne veux pas vous fatiguer par une longue énumération de chiffres, inutile dans une commission aussi renseignée que lavôtre. Je voudrais simplement vous demander la permission de vous montrer la différence entre la dette publique intérieure de la France et sa dette publique extérieure, en fin 1922 et en fin 1923. J'ai établi des tableaux tout à fait détaillés, je voudrais en dégager pour vous aujourd'hui les chiffres essentiels seulement.

La dette publique intérieure de la France est passée, d'un total qui s'élevait le 31 décembre 1922 à 250 milliards en chiffres ronds, à un total atteignant, le 31 décembre 1923, 270.708.000.Frs., accusant ainsi pour l'année une augmentation globale de 20.623.000.000 de francs. On peut distraire de ce chiffre de plus de 20 milliards les rentes pour la contribution extraordinaire de guerre et évaluer ces rentes à un milliard, et ramener par conséquent à 19 1/2 milliards en chiffres ronds - aujourd'hui nous ne faisons qu'un exposé - l'accroissement de la dette publique intérieure de la France.

M. PAUL DOUMER.- Les rentes pour la contribution extraordinaire doivent déjà avoir été annulées; on les annule au fur et à mesure.

M. HENRY BERENGER, Rapporteur Général.- Cela conforterait l'exposé que je fais, car si on a déjà comblé ce milliard, la différence de la dette publique intérieure serait de 20 1/2 milliards en plus cette année. Augmentation de notre dette publique, moyens de trésorerie, en somme : 20 1/2 milliards.

J'arrive à la dette extérieure. Si vous l'évaluez en francs au pair de l'or, elle est passée de 37.869.000.000 à 38.794.000.000 de francs. Elle a donc accusé en francs valeur de l'or un accroissement de 925.712.000 Frs.

Mais une bonne comptabilité exige que cette dette soit chiffrée à la valeur du franc actuel, car c'est cela qui constitue, au point de vue de la confiance étrangère un des abcès qui menacent la valeur financière de la France.

Si vous évaluez la dette extérieure en francs au cours du change, elle passe, de 117 millions en 1922 à 165.538.000 Frs en 1923. L'augmentation ressort ainsi, par le jeu même du change à 48.500.000 Frs.

Si vous additionnez la dette intérieure et la dette extérieure évaluée au cours du change, vous aboutissez au résultat que voici :

Total de la dette publique en 1922 : 2.367.000.000.000
total de la dette publique en 1923 : 436.000.000.000 ;
augmentation au 31 décembre 1923 : 69 milliards.

Messieurs, il vous apparaît que nous touchons là à une cause autrement importante que le petit déséquilibre du

budget spécial dont a parlé la commission des finances de la Chambre, après le Gouvernement.

Vous ne trouverez rien, dans le rapport de la Chambre, sur la situation de la dette publique; on l'a masquée, on l'a dissimulée au pays. Cela, dans un moment de crise financière comme celui où nous entrons, j'estime que ce n'est pas une conduite à tenir, j'estime que la vérité seule, la franchise seule, sont de mise, que dès qu'on arrive au moment où toutes les cartes doivent être mises sur table il ne faut pas venir parler de telle ou telle cause accessoire, accidentelle, inventer des complots, ou faire peser simplement sur les épaules du contribuable français les dépenses des réparations. Il faut dire la vérité.

Voilà l'abcès ! Voilà la cause de la méfiance de l'étranger, voilà une des causes principales, du moins, de cette méfiance. C'est que votre dette publique s'est accrue pendant l'année 1923, de 70 milliards.

Est-ce à dire, messieurs, qu'il faille attribuer à ce chiffre énorme une importance primordiale ?...

M. PAUL DOUMER.- Voulez-vous me permettre une interruption ?.....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Volontiers.

M. PAUL DOUMER.- Je ne crois pas qu'il serait bon d'étaler trop l'augmentation de 70 milliards que vous signaliez tout à l'heure. Il y a deux parties dans cette augmentation, une partie réelle, celle qui résulte de l'accumulation des intérêts à l'Angleterre, une partie fictive, celle qui résulte du change. Il est impossible de songer à un remboursement dans une période où le change est si faible.

En lançant dans le public le chiffre basé sur la valeur au change de notre dette, on donnerait une impression fausse, car il serait impossible de lui donner les détails que vous nous donnez ici et de lui faire voir ce qu'il en est en réalité, c'est-à-dire une dette intérieure, certaine celle-là, de plus de 300 milliards, et une dette extérieure, que nous chiffrerions avec la pensée qu'elle ne pourrait être remboursée que lorsque notre franc se rapprocherait du pair.

M. JEANNENEY.- Elle est malheureusement exigible.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Non, elle n'a pas d'échéance, et même, à l'Amérique, nous ne payons pas d'intérêts.

M. LE PRESIDENT.- C'est de quoi se plaignent les Américains.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- D'ailleurs, messieurs, je parle ici devant la commission des finances, et vous me reprocheriez, mon cher Doumer, de ne pas lui dire la vérité.

Le jour où vraiment vous croirez que le rôle du rapporteur général est de servir une certaine cuisine particulière au Sénat et au pays - on me l'a déjà demandé l'année dernière, j'ai peut-être eu le tort de céder un peu - le jour où vous croirez que cela est nécessaire, il faudra prendre un autre homme que moi, car j'estime que ces problèmes doivent être étudiés en toute sincérité. Je ne crois pas que celui qui étudie un problème quelconque puisse commencer par dire ; "Je ne ferai pas connaître la vérité, je donnerai d'autres raisons, et pourtant je résoudrai le problème."

M. TOURON.- Alors, il faudrait faire le même calcul pour la rente française : lesrentiers ont versé à l'Etat des francs de vingt sous.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Si nous devons commencer la discussion générale, je ne puis plus continuer mon exposé

J'étais en train, messieurs, de faire l'analyse de la dette publique, et je maintiens qu'au point de vue de la comptabilité, on n'a plus le droit maintenant de tenir simplement compte de la valeur du franc-or.

Je vais vous en donner une preuve. C'est tellement vrai qu'en ce qui concerne la dette commerciale qui celle-là est exigible, nous arrivons à un résultat paradoxal. Cette année, nous avons fait un effort, nous avons remboursé 192 millions 244.000 Frs or, et néanmoins notre dette s'est augmentée par le seul fait du change de 5.151.150.000 Frs.

Par conséquent, nous nous épuisons à rembourser une partie de notre dette commerciale extérieure, et c'est plus qu'un tonneau des Danaïdes : à mesure que nous la remboursons, cette dette s'accroît par l'effet du change. Or, vous n'ignorez pas que notamment, pour la liquidation des stocks, le remboursement se fait en dollars.

On pourrait discuter, c'est une affaire entendue, mais il n'en est pas moins vrai que les faits sont les faits, qu'ils sont brutaux et que ce sont eux qui nous oppriment à l'heure actuelle.

Je voulais vous dire que l'une des causes principales de la méfiance qui s'est créée à l'égard de notre franc à l'étranger, ce n'est pas tant le déséquilibre du budget recouvrable, où l'on a voulu enfermer tout le problème, et auquel j'ai fait sa part, que cet énorme accroissement continu de la dette extérieure.

Messieurs, sur ce point, j'ai des opinions très nettes et elles ne sont pas nouvelles. Vous les retrouverez dans tous mes rapports, discrètes, mais enfin nettement manifestées, si vous voulez vous donner la peine de relire les rapports que j'ai présentés à la commission des finances, imprimés ou non.

C'est une faute de ne pas avoir négocié le remboursement de notre dette extérieure, c'est une faute que certaines paroles plus qu'imprudentes prononcées par des hommes d'Etat français, qui sont allés jusqu'à dire : " La dette extérieure politique, jamais nous ne la rembourserons". D'autres imprudences ont été commises au cours de négociations incertaines, qui se sont perdues dans l'espace. On a créé ainsi chez les étrangers - je parle des Américains et des Anglais, nos grands créanciers, qui pouvaient être nos grands prêteurs, - un état de méfiance aussi grand que pourrait être le vôtre, si, ayant prêté 50 ou 200 mille francs, suivant votre fortune à un ami, vous le voyiez acheter de belles boîtes de cigares, payer des robes magnifiques à sa femme, et dire : "Mon cher Milliès-Lacroix, ou mon cher Doumer, je ne vous rembourserai pas du tout ces sommes-là ; vous avez bien le temps d'attendre, et, pendant ce temps, j'aurai toujours fumé de bons cigares." Vous vous diriez évidemment : "C'est comme ça, mon ami ? Eh bien ! si je peux te couper le crédit, je ne te raterai pas, et en tout cas, je ne te prêterai plus d'argent."

M. PAUL DOUMER.- Il y a du vrai dans vos observations

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il suffit de lire la lettre de M. Macdonald : elle est du 4 mars. Voici ce qu'il dit :

"Je suis l'interprète, comme premier ministre nouveau,

de mon pays entier....

"C'est ainsi qu'il est advenu que la population de l'Angleterre regarde avec inquiétude ce qui lui semble être la détermination de ruiner l'Allemagne et de dominer sur le continent sans avoir égard à nos intérêts raisonnables et aux conséquences futures sur le règlement des affaires de l'Europe : c'est ainsi qu'elle ressent un sentiment d'appréhension devant les grands effectifs militaires sérieux entretenus non seulement dans la France de l'Est, mais aussi à l'Ouest....

On peut contester tout cela, mais ce sont des documents plus qu'officiels. Voilà, n'en doutez pas, le sentiment de l'étranger, etsi vous voulez vous mettre en face du salut public dont on parle, c'est cela qu'il faut d'abord que vous considériez. Même si vous voulez le critiquer, voilà le sentiment de l'Angleterre.

Le sentiment de l'Amérique ? Mais il a été traduit vingt fois : je n'ai qu'à me reporter au premier discours d'un homme qui est pour nous plus qu'un ami, un frère, le brigadier général Dawes. Dans son premier discours, il a marqué ce sentiment que l'effort nécessaire n'avait peut-être pas été fait pour que la France commençât à envisager le règlement de ses dettes extérieures.

Les présidents des Etats-Unis l'ont manifesté à plusieurs reprises. Dire que nous ne pouvons rien envisager en ce moment-ci, ce n'est pas ainsi, à mon avis, que nous inspirerons la confiance. Or, nous avons besoin de la confiance pour deux raisons. D'abord, parce que ceux dont nous parlons, nos grands alliés d'hier, sont les maîtres du change, et que par conséquent, s'ils ont ce sentiment de mé-

fiance, ce n'est pas à l'avantage de notre franc, et 2°, ce qui est beaucoup plus grave, parce que ce sont les seuls qui puissent vraiment nous prêter de l'argent.

Nous, nous prêtons aux autres, mais eux peuvent nous prêter. Voilà la différence. Si nous ne recevons pas des Etats-Unis et même de l'Angleterre des prêts substantiels dans les années qui vont venir, vous verrez que les difficultés d'aujourd'hui auront été des jeux d'enfants à côté de celles dans lesquelles vont entrer les gouvernements.

Ceci, m'amène à la véritable cause, que je n'ai pas encore atteinte, mais que j'ai approchée de plus en plus, et qui est la crise de la trésorerie. On est venu nous parler du budget recouvrable : c'est la grand cheval de bataille qu'a monté, je le répète, l'honorable rapporteur de la Commission des finances de la Chambre, pour qui j'ai autant d'estime que d'amitié, je m'empresse de le dire. Il faut bien reconnaître que la commission des finances de la Chambre, a déclaré que la véritable cause de la crise du franc, c'était le déséquilibre du budget des dépenses recouvrables, et que si l'on couvrait les 6 milliards de dépenses permanentes de ce budget par 6 milliards d'impôts, on aurait résolu le problème.

Je dis : c'est une puérilité, et en même temps un danger et une dissimulation (très bien !).

La vérité, il y a quelque chose qui devait le montrer au gouvernement : c'est le graphique de la Banque de France. Voilà le graphique du 27nd décembre au 28 février; il est significatif, il suffit de le regarder. Je vais vous le faire passer.

Vous y verrez que le plafond des avances à l'Etat a

été atteint à 100 millions près à diverses reprises, que demain il le sera peut-être encore. Nous sommes à la limite du plafond et nous risquons de le crever chaque fois, c'est-à-dire d'avoir l'inflation fiduciaire.

Vous verrez dans ce document que la limite des avances à l'Etat a monté plus haut que jamais à 39.344.000.000.

Vous verrez également la limite du portefeuille. Ces chiffres sont concordants.

Cela veut dire que nous sommes en face d'une crise de trésorerie formidable, que je vous ai d'ailleurs signalée, avec autant de discrétion que j'ai pu depuis deux ans, car mon premier rapport, celui qui m'a fait traiter de défaitiste financier par tous les officiels, ce rapport du 18^e octobre 1922, c'était - on peut le rappeler - la prédiction de tout ce qui devait se dérouler.

Que de fois je vous ai dit ici : "Nous sommes toujours entre 3 et 3,5 milliards de différence, et l'on ne peut pas arriver à expliquer cet arriéré, on affirme que la trésorerie est suffisante."

Et aujourd'hui, on convient du contraire.

M. le Président de la Commission des finances vous fera part tout à l'heure d'un entretien que nous avons eu avec M. le Président du conseil lundi dernier, sur la demande même de M. Poincaré. Quelle a été la déclaration principale qu'il a faite ? "Nous vivons au jour le jour, nous avons besoin d'argent tout de suite". C'est là la cause que nous cherchons, et cette cause existait déjà virtuellement, en réalité, en novembre et en décembre derniers. J'ai gazé tant que j'ai pu ; vous avez vu mon dernier rapport N° 896. J'ai expliqué ici pourquoi je ne signalerais pas à la tribune cette différence de 3 milliards dans la

trésorerie que M. le Ministre des finances ne pouvait pas expliquer; mais je l'ai tout de même écrit, parce que je ne voulais pas qu'on pût me reprocher un jour d'avoir fourni des comptes inexacts.

A l'heure qu'il est, cette crise est patente, et si l'on dépose les projets d'impôts, ce n'est pas pour équilibrer le budget recouvrable, c'est pour se procurer à tout prix quelques milliards d'ici quelques mois.

Cela pourra d'ailleurs être une des raisons pour lesquelles vous pourrez être amenés à les voter ou à voter quelque chose d'équivalent, car lorsque la patrie est en danger, on ne regarde plus seulement les responsabilités, on regarde aussi les actes à accomplir.

Mais je tiens à signaler que la crise de la trésorerie existe depuis longtemps et qu'à mon avis, elle aurait dû être montrée d'une façon plus claire par le Gouvernement aux deux assemblées, si l'on avait eu souci de rester dans la vérité et non pas de vivre dans une perpétuelle illusion.

J'ai fait une analyse des ressources de la trésorerie en 1923. Je vais tâcher de vous donner le moins de chiffres possible, bien que cela soit assez difficile :

"Le montant des ressources dont la trésorerie a bénéficié, au cours de l'année 1923 ne peut être indiqué avec une parfaite exactitude.

"En effet, les chiffres fournis par le ministre des finances le 23 janvier 1924.....

"La différence donne 19.071.045.000 Frs, qui se rapproche, comme vous l'avez vu, de l'augmentation de la dette publique, à 500 millions près, facilement explicables par les erreurs qui se commettent dans les comptes de trésore-

rie, faits toujours au dernier moment.

Ces 19 milliards d'accroissement de la dette rejoignent les 19 milliards de ressources de la trésorerie, une fois qu'on a remboursé les bons et les autres sommes dont je viens de vous parler."

Je passe l'analyse des autres comptes, pour ne pas vous fatiguer plus longtemps.

"Le déséquilibre entre les ressources et les dépenses de la Trésorerie, au cours de l'année 1923, se résume dans les chiffres suivants :

"Dépenses : 13.

"Ressources : 9.

Déficit de la trésorerie : 3.648.622.000 Frs.

Qu'est-ce qui a pu combler cela ?

J'ai fait des recherches; je ne crois pas qu'il y ait un arriéré aussi considérable, bien qu'il en existe, cela n'est pas douteux.

Ce sont les excédents budgétaires de 1923 qui ont contribué à atténuer d'une manière fort sensible cette situation. Mais il n'en reste pas moins que la trésorerie n'a pu assurer d'une façon complète l'équilibre du budget spécial.

La cote de la situation générale est marquée à quelques millions près :

Le Trésor a dû rembourser en 1923 :

Pour 3.207.260.000 de bons de ladéfense nationale dont on n'a pas demandé le renouvellement.

Par conséquent, nous nous trouvons en face d'une crise de trésorerie qui dure depuis longtemps, qui est un mal chro-

nique, auquel on n'a trouvé aucun remède. Il faut bien le dire : le rôle de l'administration des finances, c'est d'assurer la trésorerie.

Lorsque vous étiez ministres des finances, monsieur François-Marsal, et vous, monsieur Doumer - je ne m'adresse qu'aux ministres d'après la guerre - votre grande et constante préoccupation, c'a été la trésorerie, et non pas le budget, et vous êtes arrivés à faire face aux besoins de la trésorerie, puisqu'il y a eu des remboursements à la Banque de France.

M. PAUL DOUMER.- Jusqu'au mois de mai 1921, j'ai eu des inquiétudes ; après, j'ai eu une trésorerie à l'aise.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL.- Cette crise, les étrangers la connaissent aussi bien que nous. Il ne faut pas croire, par conséquent, parce qu'on trompe le peuple français, qu'on trompera l'opinion étrangère. Les étrangers savent cela par nos bilans, mais ils le savent aussi par eux-mêmes ; ils sont en contact, de toute façon, avec l'administration française, et ils savent très bien quelle est la crise de la trésorerie qui peut sévir sur une nation. C'est ce qu'il y a de plus dangereux : on ne prête qu'aux riches. S'il y a une crise du franc, c'est avant tout parce qu'il y a une crise du trésor français.

Voilà à mon sens la cause principale de la baisse du franc ; elle a été brutalement révélée, à supposer que chez les étrangers comme chez les Français il y ait eu là-dessus une sorte de léthargie, d'assoupissement, de demi-confiance qui se maintint quand même, elle a été brusquement révélée et étalée le 14 décembre, c'est-à-dire exactement un mois avant le 14 janvier 1924, par la querelle publique, connue

de tous les milieux politiques, financiers, journalistiques qui s'est produite entre M. le Ministre des finances et M. le Gouverneur de la Banque de France.

C'est un fait terrible, tragique : M. le Ministre des finances a déclaré qu'il ne se considérait pas comme en mesure ni même désireux d'ailleurs, de rembourser à la Banque de France les 200 millions qui auraient parfait les 800 millions du compte d'amortissement, et que même, étant donné les besoins de l'Etat, le compte d'amortissement, était un compte d'ordre et que, par conséquent, il estimait pouvoir en disposer.

La Banque de France, qui est encore un des derniers remparts de la correction financière, s'est rebellée. Elle a dit : "J'ai bien accepté, l'an dernier, que vous ne me remboursiez qu'un milliard, mais il était convenu que vous deviez essayer de me rembourser le reste. J'accepterais encore que vous ne m'en remboursiez qu'un, mais si vous venez me dire que vous allez mettre la main sur un compte légal créé pour l'amortissement, alors, non, je n'accepte plus." D'où querelle, portée devant le chef du gouvernement qui a dû recevoir M. Robineau et M. de Lasteyrie, Finalement, c'est M. Robineau qui l'a emporté, et il a été décidé qu'un remboursement serait fait.

Mais cependant, la presse, toujours aux aguets de ce qui peut l'intéresser et amener du grabuge, a annoncé dans ses journaux cette querelle, l'a répandue; les uns ont parlé du franc à deux sous, les autres de la faillite de l'Etat sous la forme de l'inflation, et à partir de ce moment a commencé la véritable chute du franc.

C'est là qu'il faut trouver l'origine de la première

chute du franc. C'est cela qui a amené à dire à la tribune : "Pour quelle cause, dans un corps que vous estimez sain, un coup de couteau a-t-il été porté dans l'artère carotide?"

A-t-on remédié à la crise, depuis ? Vous avez vu que les 800 millions ont bien été amenés au compte de la Banque de France, mais que dès les premières semaines de janvier, on a dû disposer de 600 millions.

Les étrangers suivent cela, et les Français eux-mêmes se sont dit : "Ça y est, ça ne pourra pas tenir et nous allons vers l'inflation."

C'est cette crainte de l'inflation venant de la crise de la trésorerie, de l'inflation en 1924, qui a amené le coup de tonnerre du 14 janvier.

Voilà la vraie cause; sans doute, d'autres causes existent, je les ai toutes définies, je ne m'en dédis pas : crise de la dette publique, crise du budget spécial des dépenses recouvrables, manoeuvres de l'étranger, mais la cause profonde c'est la crise de la trésorerie.

M. PAUL DOUMER.- On avait espéré que l'emprunt du Crédit National donnerait le moyen d'aller jusqu'aux élections.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'y arrivais.

Le gouvernement n'ignorait pas cette situation, mais il ne paraissait pas désireux - sauf lors de l'à-coup qui s'est produit le 14 décembre - de la faire connaître aux Chambres et encore moins à l'opinion publique française et mondiale.

Nous en avons la preuve dans le beau discours prononcé par M. de Lasteyrie à la tribune du Sénat, où il m'a répondu sans me répondre.

Je lui avais exposé toutes les raisons pour lesquelles la situation était bonne et je terminais en disant : "Mais pourquoi donc le change est-il mauvais ?" Il a repris l'exposé de la situation bonne, mais de raisons du mauvais état du change, il n'en a donné aucune.

Pourquoi ? Je le comprends, et c'est là, il faut bien le dire, le cercle vicieux dans lequel le malade tourne sans pouvoir en sortir. Parce qu'on allait faire l'émission du Crédit national. Si l'on avait révélé cette crise de la trésorerie d'une façon trop claire, on pensait que l'émission du Crédit National aurait pu en souffrir.

Ce sont des scrupules fort honorables. Chaque fois qu'on veut faire connaître la vérité, on dit ; "Il y a un emprunt, vous allez porter atteinte au crédit public, par conséquent, ne dites rien", et pendant ce temps, comme on ne porte pas remède aux véritables causes du mal, nous descendons un peu plus la pente.

En effet, une émission était annoncée. C'est la raison pour laquelle on n'a rien dit. Nous-mêmes, nous avons montré beaucoup de discrétion dans l'exposé de la situation que nous devions faire dans notre rapport et dans mon discours. Seulement, il y a eu quelque chose de nouveau, c'est l'affaire du 14 janvier; cette fois toutes les cartes ont été mises sur la table.

Le voile a été déchiré, il faut maintenant arriver à la vérité. Ce que je regrette, je le dis très nettement, - je ne le dirais pas, bien entendu, en public, mais ici, je suis votre rapporteur, c'est votre commission qui parle, et nous pouvons parler confidentiellement - ce que je regrette, c'est que la Commission des finances de la Chambre n'ait

pas accompli son rôle de contrôle parlementaire.

Sinon avec une extraordinaire docilité, du moins avec une étrange facilité, elle est entrée dans les vues du gouvernement ; je ne sais même pas si elle n'a pas précédé le gouvernement dans ses propres vues.

Des communiqués officiels ont été donnés les 15, 16 et 17 janvier, D'après ces communiqués, le Président et le rapporteur général de la commission de la Chambre ont été convoqués au Quai d'Orsay et à la rue de Rivoli: Ils ont collaboré à la préparation et à la rédaction des projets fiscaux - c'est un fait connu de cinquante fonctionnaires. On a passé des nuits au ministère des finances, et ces projets fiscaux sont donc le fruit de la collaboration volontaire de la Commission des finances de la Chambre, représentée par son président et son rapporteur général, et des ministres.

A partir de ce moment, le contrôle parlementaire ne fonctionne plus. Si ce sont les députés qui déposent les projets de loi du gouvernement, c'est la suppression de ce frein que doit comporter toute démocratie, de la règle par laquelle, les hommes d'action étant au pouvoir et créant il y a, à côté d'eux, des hommes de réflexion et de pensée qui doivent accomplir leur rôle de contrôle.

C'est ce qui explique pourquoi, nulle part, la commission de la Chambre n'a soulevé la question de la trésorerie au cours de la discussion des projets en cours. On a pu discuter cinq semaines à la Chambre, et dans toute cette discussion, vous ne verrez pas un exposé de la dette publique, sauf par les communistes. Quand même, ce n'est pas le rôle de la Chambre de laisser faire cela par ceux qui ne votent pas le budget: c'était le rôle de la commission de le faire.

On a argumenté sur la crise des changes au point de vue théorique, sur la nécessité de couvrir les dépenses permanentes du budget spécial par des impôts permanents, mais on n'a à aucun moment donné connaissance à la Chambre de ce que je viens de révéler.

Or, l'étranger le savait, la France a deviné. La preuve la plus évidente, c'est l'échec de l'emprunt du Crédit National; une seconde preuve, c'est le déficit des bons de la défense, qui, à l'heure actuelle dépasse certainement 4 milliards; la troisième preuve, c'est le non remboursement de la Banque de France et le plafond des avances presque atteint.

On en arrive à vous dire - et c'est la seconde partie de mes observations - des raisons qui dénaturent les vraies raisons, et qui masquent la vraie réponse du problème. On a truqué les solutions, on a biaisé, on n'a pas déterminé, dans les Chambres ni dans le pays, le puissant appel au salut public qu'il aurait fallu déterminer. Devant une crise pareille on apporte de petits projets.

Examinons-les.

D'abord, puisque dès le début on nous a dit que chaque minute perdue en délibérations faisait baisser le franc, ces projets, pour aboutir vite, auraient dû être clairs et courts.

Si un gouvernement est animé de cette pensée qu'il possède le moyen fiscal et financier de redresser la valeur de la monnaie nationale coûte que coûte, il doit obtenir des deux assemblées, par leur collaboration, quelque chose de bref, de rapide et d'opérant.

Lorsqu'a été déposé le projet du gouvernement, il avait 87 articles, et celui qu'on a fini par nous renvo-

yer en a 109. C'est un projet par conséquent long et diffus. Il contient - je ne dirai pas : une sorte de bouillabaisse, pour ne pas choquer notre ami Pasquet - mais plutôt un pot-pourri de toutes sortes de mesures, dont les unes sont importantes et les autres sans aucune importance ou même peuvent paraître dangereuses et demander un examen prolongé.

Qu'il s'agisse de la défense du franc, ou de la crise de la trésorerie, ce qui était la vérité, il fallait quelque chose de brutal, de court, de décisif et qui donnât un résultat immédiat. Nous avons vu, pendant la guerre, la Chambre et le Sénat, nous avons vu que, quelle que soit la majorité politique de ceux qui font appel aux Français pour des mesures claires, courtes et justifiées, ils obtiennent des Chambres les votes nécessaires.

Il fallait un projet en quatre ou cinq articles, le faire voter tout de suite par la Chambre et demander au Sénat de le voter d'extrême urgence.

Or, la Chambre a mis cinq semaines à voter 109 articles ; le Sénat en mettra quatre à les ratifier, et encore, la plupart ne seront-ils applicables que trois mois après leur vote !

Quelles sont les directives du projet ? Economies, impôts, répression des fraudes. Ce n'était pas un mauvais cadre, si on était ^{allé} très vite. On pouvait faire cela, mais cela devait être le fruit d'un travail critique administratif préalable. On a eu le temps, puisque l'on avait voté un budget de dix-huit mois et qu'on a rendu ainsi leur liberté aux ministres et aux administrations.

Nous avons mis en train ce budget de 1923. Il était bien venu. Les administrations avaient le temps d'exercer leur imagination et leur science pour nous apporter des pro-

jets fiscaux.

Qu'est-ce qu'on nous a apporté ? Une réimprovisation de laissés pour compte. On paraît s'être ingénié à réunir les projets que l'on avait discrédités l'année précédente. M. de Lasteyrie a discrédité le carnet de coupons dans des termes tels que l'on ne saurait rien trouver de mieux pour le critiquer. M. Bokanowski avait discrédité le double décime en termes tellement cruels et tellement écrasants qu'il n'y a rien à y ajouter. Et voilà que ces deux financiers se réunissant pour nous apporter ce projet : "Passe-moi le carnet de coupons, je te passerai le double décime". Et l'on est arrivé devant la Chambre pour lui offrir une boîte de cigares déjà fumés, ou plutôt laissés pour compte.

Je suis obligé de le dire : on a montré une imprévoyance et une impuissance extraordinaires. On nous a montré que rien n'existait dans cette brillante administration financière que l'Europe, paraît-il, nous envie.

On nous a apporté des bouts d'articles ramassés à droite et à gauche : aucune conception imaginative, et surtout aucun travail critique préalable.

Cette imprévoyance s'est aggravée de la machine à chicane la plus extraordinaire qu'on ait jamais inventée pour retarder un projet devant une assemblée, je veux parler des décrets-lois. Ce n'est plus là une invention de l'administration financière, c'est une invention juridique.

On a compliqué le bordereau et le double décime de cette machine à chicanes alors qu'on n'en avait nullement besoin.

Aujourd'hui, l'heure est trop avancée, mais je puis cependant vous résumer en quelques mots mon impression person-

nelle. D'abord, l'expression décret-loi ne peut être tout à fait exacte, parce que le décret-loi tel que la Constituante l'a pratiqué était une loi votée par une assemblée sous forme de décret.

Plus tard, les Césars, les empereurs, qui se sont substitués au régime parlementaire, ont fait des décrets-lois.

Ce que l'on nous propose n'a pas exactement la forme d'un senatus-consulte ou d'un décret-loi de la Constituante. C'est une invention, je ne dirai pas : juridique, ce serait peut-être trop bienveillant; c'est une invention de chicane. On nous dit : "On va faire des économies par décret, mais que les chambres devront ensuite ratifier, sans quoi, ces décrets n'auront pas de valeur."

M. BENE RENOULT.- C'est une délégation de la puissance législative.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'ai tenu à dire que je ne chicanerai pas sur le mot "décret-loi", sous prétexte que dans l'histoire il a eu une autre portée. Mais ce sont là des décrets inconstitutionnels. Pourquoi ?

M. René Renoult vient de le dire d'un mot, et pour l'instant cela me suffit : la puissance publique législative ne se délègue pas.

C'est un principe qui a dominé toutes les assemblées et toutes les démocraties. On peut dire que le fondateur du droit parlementaire anglais, Locke, l'a formulé dans des termes immortels : "Les assemblées n'ont aucune qualité pour déléguer leurs pouvoirs législatifs, qu'elles tiennent du peuple, et le jour où elles le font, elles sont parjures au mandat qu'elles ont reçu."

Toute délégation du pouvoir législatif est une usurpation de pouvoirs et un abus de confiance . Rien que pour cette raison, le républicain que je suis ne voterait jamais la forme des décrets, tels qu'ils vous sont demandés.

Mais non seulement ils sont inconstitutionnels : ils sont inopérants. Le Président du conseil lui-même a déclaré que cette année il ne ferait pas plus, avec ces décrets, de 50 à 100 millions d'économies, au maximum. Il a d'ailleurs pris des engagements devant la Chambre, engagement de ne pas toucher à l'enseignement à aucun de ses degrés, de ne pas toucher aux dépenses sociales, de ne pas toucher aux dépenses militaires, ——— navales et aériennes. Que lui reste-t-il pour exercer ses conceptions décrétales ? Quelques tribunaux d'arrondissement ou quelques sous-préfectures, car il a pris aussi l'engagement de ne pas porter atteinte à l'arrondissement lui-même.

Cela se traduit par 30 ou 40 millions d'économies, au grand maximum, que pourrait faire M. le Président du Conseil.

Donc, décrets inopérants pour ce dont on a besoin, pour remplir la trésorerie, car il ne s'agit pas seulement d'équilibrer le budget des réparations, il s'agit d'avoir de l'argent tout de suite ; c'est l'impécuniosité qui nous tourmente.

Et non seulement ces décrets sont inconstitutionnels et inopérants, mais ils sont complètement inutiles.

En effet, ce n'est pas à votre assemblée que j'ai à rappeler que le Parlement, dans sa souveraineté qu'il tient de la nation, a fait, en 1921, trois milliards

d'économies, en 1922, 757 millions d'économies, et en 1923, 250 millions d'économies, c'est-à-dire, en trois ans, et malgré la crise continue de la France, près de 5 milliards d'économies, venues de la volonté législative. Contre qui ? Contre les administrations et les ministres, qui sont presque toujours venus protester en disant que la bonne marche des services publics exigeait le maintien des gaspillages que nous sommes arrivés à supprimer.

M. DEBIERRE.- Y compris M. Poincaré.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous avons même entendu ici - et vous l'avez tous encore dans l'oreille : elle n'est pas si vieille, puisqu'elle remonte à peine à cinq ou six mois - cette déclaration solennelle que les budgets en déficit étaient les meilleurs budgets, qu'il ne fallait pas faire des économies qui portaient atteinte aux services publics, et que dès 1905, M. le Président du Conseil avait lutté contre le ministre d'alors, M. Cail-
laux, qui proposait des économies, pour y substituer une émission de bons du trésor.

La théorie des budgets en déficit a été défendue ici avec tout le talent que vous savez il y a six mois; vous n'avez, si vous en doutez, qu'à vous reporter à la sténographie.

Ces décrets, dis-je, sont inutiles et pourquoi ? Parce que les économies, nous vous les apportons.

M. le Président de la Commission des finances, dont vous connaissez la longue science financière, a bien voulu m'aider dans ce lourd et difficile travail, et je puis

dire qu'on lui doit le fruit de ce grand labeur que nous vous apportons : "Economies à réaliser sur les dépenses publiques", économies qui peuvent être réalisées, ligne par ligne, sur les chapitres du budget. Nous les avons établies en nous inspirant à la fois de quelques suggestions qui se trouvent dans le rapport de la commission présidée par M. Louis Marin, ainsi que des résultats du contrôle des dépenses engagées, que nous avons continué cette année avec plus de sévérité que jamais, et enfin de nos observations personnelles. Nous vous apportons, rien que sur le budget général, 670 millions d'économies réalisables cette année.

M. RENE RENOULT.-v Malgré la date où nous sommes ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Oui, le calcul a été fait.

Nous apportons 670 millions d'économies sur le budget général, et, en ce qui concerne le budget spécial, qui est un nid duquel on peut retirer beaucoup d'oeufs inutiles, nous estimons que l'on pourrait faire également, dans une même pensée de salut public de la trésorerie, 300 millions d'économies cette année.

M. Roustan.- Cela fait le milliard.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous aurez à vous prononcer sur ce point, sur la méthode que vous préférez, soit de faire vous-mêmes les économies suivant les méthodes législatives et de les apporter au Sénat, soit, au contraire, de déléguer vos pouvoirs au gouvernement pour ne pas faire d'économies.

J'arrive maintenant au double décime. C'est une question qui m'a beaucoup angoissé. J'ai suivi tous les débats de la Chambre. Je les avais déjà étudiés l'an dernier quand

cette question avait été posée.

J'estime que le double décime est un mauvais impôt, je vous le dis tout de suite. Je le considère d'abord comme brutal; il atteint surtout les petits et les moyens, il atteindra peu les gros. C'est un impôt qui, par son caractère de brutalité et de simplisme, ne répond pas à ce que l'on peut attendre d'un nouvel impôt qui devrait être proportionnel aux charges déjà supportées par les diverses catégories de citoyens.

M. PAUL DOUMER.- Il est injuste.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Mais on peut dire que dans les grandes crises publiques, l'injustice est à la base de l'action, qu'il s'agisse de la guerre, des finances et même quelquefois de la justice. Il faut d'abord agir, et ensuite, si l'on s'aperçoit qu'on a dépassé la mesure - et je ne serai pas de ceux qui y contrediront - on essaie de réajuster ce qui est allé trop loin. Mais il y a quelque chose de beaucoup plus grave que la brutalité et l'injustice, c'est l'erreur, et là, j'avoue que je suis saisi d'une véritable angoisse.

Le double décime est un générateur de vie plus chère. Il entraînera certainement avec lui la hausse des prix.

M. LUCIEN HUBERT.- C'est déjà commencé.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Déjà avant même qu'il soit appliqué, sur des produits agricoles qui n'ont rien à voir avec le change, sur les légumes, sur une quantité de produits, l'augmentation est de plus de 20 %. Et cette hausse des prix, amenant la vie chère avec elle, va entraîner, comme en 1920, des conséquences qui risquent de faire effondrer l'édifice

des plus-values fiscales que vous avez construit et dans lequel la nation est entrée.

En effet, l'Etat est un très gros consommateur de matériel. Je ne parle pas du personnel, mais je ne crois pas qu'on puisse indéfiniment ajourner certaines revendications, mais enfin je me tais sur ce point.

Mais l'Etat, dis-je, est un très gros consommateur de matériel. Là, on ne peut pas discuter. Sur le charbon, le papier, le bois, l'acier, il y aura une hausse considérable.

Par conséquent, la plus value fiscale que nous avons eue l'an dernier risque d'être engouffrée dans la hausse des dépenses qui vont être entraînées dans le mouvement, dans les consommations de l'Etat et dans les diverses administrations.

Vous aurez un surcroît de dépenses budgétaires qui est difficilement chiffrable, mais qui sera très certainement important.

Et en même temps, je crains une sous-consommation qui se produira quelques semaines après le commencement de la hausse des prix, comme en 1920, sous-consommation qui entraînera par conséquent la diminution du rendement des impôts sur le chiffre d'affaires et sur les bénéfices industriels et commerciaux et provoquera ainsi une diminution des recettes budgétaires. Alors, cet équilibre fiscal, ces excédents qui nous ont aidés à franchir le mauvais pas de la trésorerie en 1923, il risque d'être rompu par le double décime, et, au lieu des plus-values fiscales, vous avez la chance d'avoir des moins-values dont la crise de la trésorerie se trouvera accrue.

Et comme ce n'est pas la hausse ou la baisse du franc qui est la cause de la méfiance, mais la crise de la trésorerie vous risquez d'accentuer la baisse du franc au lieu de la faire remonter.

Je crois n'avoir rien masqué de la gravité du remède de cheval qui vous est proposé.

Ceci dit, le Sénat a-t-il qualité pour se substituer au gouvernement pour proposer des impôts qui devraient remplacer le double décime ?

Le Sénat ne peut pas ne rien faire. Devant la crise de la trésorerie, une attitude purement négative est constitutionnelle. Nous pouvons la prendre. Je ne la crois ni politique ni patriotique.

Le Sénat doit faire quelque chose, Le Sénat a un pouvoir limité en matières d'impôts. D'abord, d'après la constitution, il ne peut voter les impôts qu'après la Chambre, les lois de finances tout au moins.

Mais là-dessus on a longtemps disserté, il y a eu des grandes batailles. M. Doumer, en 1907, a pris part à une de ces batailles, M. Milliès-Lacroix également, M. René Renoult, d'autres encore. Suivant qu'on est à la Chambre ou au Sénat, on peut différer d'avis.

Cette question ne me passionnerait pas outre mesure si je pensais qu'en fait, le Sénat peut aller plus loin. Mais il y a une question de fait : jamais la Chambre n'a voulu renoncer à ce qu'elle considère comme une prérogative. Si le Sénat se met à remplacer le double décime par un nouveau système d'impôt, nous irons à une impasse dont nous ne sortirons pas vainqueurs.

Sur cette question, je vous indique très nettement ma position. Je considère le double décime comme un impôt

dangereux, périlleux, comme un remède de cheval, mais, ne voyant pas le moyen par lequel le Sénat pourrait y substituer un autre remède, nous serons peut-être amenés, avec les amendements nécessaires, à dire au gouvernement: "Vous voulez faire cette expérience, vous avez prétendu en prendre la responsabilité, prenez-la; pour nous, nous déclinons toute responsabilité."

En ce qui concerne le bordereau de coupons, il me paraît une invention saugrenue, aussi dangereuse, peut-être plus dangereuse que le carnet de coupons. Cet invention est le fruit d'une imagination modérée ! Lorsque certains modérés sont au pouvoir, nous autres radicaux sommes surpris, étonnés, et quelquefois inquiets, de voir l'ardeur inquisitoriale et policière avec laquelle ils se précipitent sur l'application des principes que nous avons défendus.

Nous avons constaté, dans l'histoire de la République et de la démocratie, plusieurs fois cette chose extraordinaire, c'est que ce sont les modérés qui appliquent le plus violemment - oh ! de bonne foi; je ne crois pas à une malice pour discréditer l'impôt sur le revenu, mais qu'ils déploient de volonté de police et de forme ! - les principes de justice que nous avons cherché péniblement à établir.

Le bordereau de coupons est le fruit de l'imagination modérée de notre éminent collègue M. Issaac. Cette imagination avait d'ailleurs été aidée dans sa conception par l'honorable M. Baudoin-Bugnet, puisque nous retrouvons dans les articles 5 à 11 de l'ancien projet de budget de 1922 une première conception, encore embryonnaire, du bordereau de coupons.

Avez-vous jamais cherché à vous représenter le nombre de bordereaux de coupons qu'il faudra produire pour arriver à une application de la loi votée par la Chambre ? J'ai procédé par deux systèmes différents pour l'évaluer, et je suis arrivé au même résultat. J'ai consulté des directeurs d'agences de grands établissements de crédit ou de petits banquiers. Je leur ai demandé : "Combien établissez-vous de bordereaux par jour en ce moment-ci

"Il est résulté de mes investigations que la moyenne du nombre de bordereaux établis, dans une bonne agence d'un établissement de crédit, par jour, est d'environ cinq cents. Si nous comptons trois cents jours ouvrables, cela fait 150.000 par an pour chaque agence. Si vous multipliez par le nombre des guichets de Paris et de la France entière, vous arrivez à un résultat d'environ 400 millions de bordereaux à établir par les établissements de crédit, les agences des banques, les banques privées, etc.

Bien mieux, il faudra les mager pendant cinq ans : c'est 2 milliards de bordereaux que vous aurez à conserver !

M. RAPHAEL GEORGES LEVY.- Cela augmentera la crise du logement !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il est difficile de produire même des chiffres approximatifs. Certes, tout le monde n'est pas rentier, mais il est certain que le jour où le bordereau serait imposé, les gens s'arrangeraient pour faire toucher des coupons par leurs domestiques, par des parents plus pauvres, afin d'obtenir un tarif plus bas. C'est donc être très optimiste que d'évaluer à 20

millions le nombre des Français qui iront dans les banques toucher des intérêts. En admettant que chacun revienne six fois par an, ce qui est un minimum, on arrive ainsi à un total de 120 millions de feuilles de papier que les contrôleurs des contributions auront à leur disposition dans les banques, et comme les banques devront les garder pendant cinq ans, les contrôleurs auront dans les archives des banques plus de 600 millions de bordereaux à consulter !

Si je m'en tiens à l'expérience des hommes qui travaillent sur les bordereaux, ils estiment que le chiffre serait beaucoup plus élevé.

Je voudrais bien savoir, à présent que l'on veut faire des économies sur le personnel, quel sera le chiffre des employés sérieux qui pourront étudier ces volumineuses archives.

Je fais appel ici à toutes les fractions de l'assemblée. Si ce travail n'est pas fait d'une façon sérieuse, vous allez avoir des groupements et des classifications de bordereaux qui seront remplis d'erreurs.

Si les employés que vous en chargerez ne sont pas des hommes de premier ordre, des contrôleurs de valeurs, des gens dressés à ce travail, pleins de conscience, de probité et de discrétion, vous allez avoir de la délation, quelquefois de bonne foi, très souvent même, mais parfois aussi de mauvaise foi. C'est une prime au chantage politique que vous allez donner là. On ne pourra pas analyser 600 millions de bordereaux, mais, suivant les passions de telle ou telle petite ville, de tel ou tel département, on ira faire de soi-disant sondages par lesquels on pourra commencer par déshonorer les gens, à

l'aide de campagnes de presse que l'on alimentera de cette façon.

On transformera ainsi l'impôt sur le revenu, que nous avons considérée comme une oeuvre de grande justice sociale, en un instrument de guerre civile, politique. C'est excessivement dangereux, ne serait-ce que pour cette raison.

Il ne faut pas mêler la politique et la finance, et c'est pourquoi je considère comme très grave de s'engager dans la voie du bordereau.

Mais, en outre, je vous ai montré qu'il ne pourrait pas être appliqué à tous les contribuables français. Vous ferez peut-être quelques exemples. En tout cas, vous n'aurez pas atteint la grande majorité des contribuables qui possèdent des valeurs mobilières, et vous n'aurez obtenu qu'un effet déplorable.

M. DEBIERRE.- Les gros porteurs iront à Genève ou à Bruxelles.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'allais y arriver.

J'ai encore dans les oreilles les paroles de M. Caillaux en 1908. Je n'étais encore que journaliste: "On ne peut pas se livrer à cette préhension serrée des valeurs mobilières en France tant qu'un droit international n'a pas permis de faire la saisine internationale et tant que les diverses nations ne se sont pas mises d'accord pour empêcher les passages de valeurs mobilières d'une nation à une autre.

Or, ce que M. Caillaux disait a été répété par M. de Lasteyrie en 1923 : "Les bordereaux de coupons ou les carnets de coupons seront désastreux pour notre change."

Voilà l'expression même du Ministre qui hier a fait voter le bordereau de coupons.

Tout cela est de nature à nous faire réfléchir. Que voulons-nous ? Que les valeurs mobilières restent en France, nous ne voulons pas les voir passer chez Mussolini.

Et qu'a fait Mussolini ? Je suis bien obligé de prononcer son nom, puisqu'il est dictateur . Non seulement il a affranchi de tous droits les successions, mais en outre il a fait appel aux capitaux étrangers et un congrès a été tenu ces jours-ci où on a appelé tous les pouvoirs financiers de l'Europe pour leur montrer la manière dont les capitaux étrangers pourraient entrer en Italie, et on a invité positivement les Français à apporter leurs valeurs mobilières sur la terre sacrée, sur la terre d'asile - comme on disait dans l'ancienne Rome des dictateurs - sur la terre d'asile financier où maintenant tous les fraudeurs vont pouvoir porter leurs capitaux. Ce sont des procédés de gouvernement sur lesquels doivent réfléchir les hommes politiques de ce pays.

Donc, quelles que soient nos opinions politiques, nous devons être très sages, très réfléchis, et ne pas céder les uns et les autres à ces doctrineries qui font dire à certains moments : "Périssent les colonies plutôt qu'un principe."

Le bordereau de coupons ne nous apportera pas d'avantages au point de vue de la fraude sur les valeurs mobilières.

J'ai dit tout cela dans mon rapport du 30 janvier 1923. Je n'ai aucune raison de m'en dédire. Vous pou-

vez l'y retrouver. J'estime que ç'a^a/été une belle et grande chose, dans notre France d'après-guerre, que d'avoir pu, en même temps, mener à bien deux expériences qui paraissent contradictoires, et qui, en tout cas, étaient formidables, l'expérience du chiffre d'affaires et l'expérience de l'impôt sur le revenu, d'avoir amené ces deux impôts impopulaires à produire l'un et l'autre plus de 3 milliards par an, et de nous avoir donné l'équilibre du budget général, qui était contesté, et d'avoir permis des plus values fiscales.

Que des contribuables aussi agités, aussi discuteurs, aussi passionnés que les Français aient été capables de se prêter à de pareilles expériences, qu'ils soient entrés volontairement dans les vues du Parlement et des gouvernements, qu'ils aient apporté 24 milliards de recettes ordinaires, que leur conscience s'éveille, peut-on dire, d'année en année, c'est une chose merveilleuse, et vraiment, est-ce le moment d'employer tous ces moyens de tracasserie, d'inquisition, de police, d'interdiction de toutes choses et de toutes personnes, qui font qu'un jour une révolte se produira ? Moi, je ne le crois pas.

Nous avons un mal des valeurs mobilières. Que nous cherchions des moyens de détail pour les amener à payer plus, et, que, dans l'application de l'impôt sur le revenu - car je sais bien que c'est votre préoccupation : si l'on met un décime de plus sur les valeurs mobilières étrangères ou un demi-décime sur les valeurs françaises, vous direz : ce sont les mêmes qui paient, et il y en a d'autres qui échappent à l'impôt cédulaire.

Vous les reprendrez un jour dans les successions.

Le dossier fiscal se prépare. N'allez pas trop vite. Je crains que le bordereau ne soit une expérience catastrophique pour le résultat de trésorerie et même de politique financière et fiscale que l'on veut obtenir.

Telles sont, en quelques mots, mes impressions sur les décrets-lois, sur le double décime et sur le bordereau de coupons.

Pour les décrets-lois, je vous propose de ne pas les accepter et d'y substituer notamment des économies suivant un programme que vous examinerez.

Pour le double décime, je n'y adhère pas, mais je ne crois pas que le Sénat ait le pouvoir constitutionnel, ni même le pouvoir de fait qui lui permette d'y substituer un grand système d'impôts.

Pour le bordereau, je le crois inopérant et inutile. En tout cas, il ne donnera rien cette année; les rôles vont être émis; par conséquent, cela ne donnera rien pour la trésorerie.

Les autres mesures, monopole des allumettes, bénéfices agricoles, recettes postales, etc., qu'est-ce que c'est ?

C'est un pot-pourri, ce sont des lois de finances très délicates, dont le rendement est rien moins qu'assuré, et, du moins, ne profitera pas immédiatement à la trésorerie.

Je vous proposerai un projet en 11 articles qui comprend les impôts, la répression des fraudes et les économies.

Ces articles, nous pouvons les faire vite, donner au pays qui nous attend et au gouvernement qui insiste auprès de nous le bon exemple. Nous pouvons répondre à leur

appel et discuter très rapidement ce premier train extrarapide. Mais nous pouvons faire un second train, que nous discuterons un peu plus à loisir : le monopole des allumettes ne doit rien rapporter cette année, sa suppression coûtera probablement; les bénéfices agricoles, cela nous amènera huit jours de discussion devant le Sénat. Ce n'est pas une façon de presser les choses. Les recettes postales, c'est très compliqué, cela se traduit par 600 millions de dépenses du programme qu'on va nous soumettre, en même temps que par un certain nombre de recettes. L'affaire de la conversation taxée entraînera de très grosses dépenses; ce n'est pas une réforme que l'on puisse improviser.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY.- On pourra émettre des obligations spéciales.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous propose de mettre cela dans un second projet que nous discuterions sans désespérer, Le premier projet pourrait être renvoyé à la Chambre dès qu'il aurait été voté par le Sénat.

Telles sont les quelques observations que j'avais à présenter. Vous apprécierez ce que vous voulez faire. Vous voyez que mes impressions n'ont rien d'impératif: je vous ai plutôt fait un exposé qu'un proposé.

Mes propositions sont qu'il serait bon d'entendre le gouvernement (assentiment).

Le Gouvernement a ses responsabilités à prendre. Il devra poser la question de confiance devant le Sénat. Il sera donc utile de l'entendre.

Quelle que doive être l'issue de vos débats, je crois

que nous serons unanimes à reconnaître que les mesures proposées peuvent constituer ce que, dans un élan de fiscalité guerrière, M. Bokanowski a appelé les sacs de terre de notre Verdun financier. Elles peuvent constituer des expédients, sans avenir, mais non sans danger, mais en tout cas - je crois que nul d'entre vous ne me démentira - elles ne peuvent constituer un commencement de restauration sérieuse de la politique financière de la France.

Pourquoi ? Parce que la question est mal posée.

Comment ! on nous demande de créer définitivement, pour le contribuable français, 6 milliards d'impôts nouveaux parce que le contribuable allemand n'a pas payé, et parce que les prêteurs, français ou autres, ne veulent plus prêter !

Quelle duperie cela serait, dans la politique générale de la victoire ! C'est à cela, c'est à ce résultat qu'aurait abouti le grand effort annoncé en 1922 ! Nous ne pouvons pas l'admettre, cela n'est pas possible.

Si c'est un expédient pour une année, très bien ! Mais si c'est pour toujours, jamais le contribuable français n'admettra de payer 6 milliards d'impôts de plus parce qu'on n'aura pas réussi à faire payer l'Allemand et à maintenir la confiance pour rassurer les prêteurs.

Il faut donc une autre politique plus puissante, qui nous ramène, au point de vue de la dette extérieure, sur le terrain où nous devons être, c'est-à-dire le terrain de loyauté et de probité. Il faut envisager un commencement de remboursement, même sous la forme à terme. Il faut prévoir des arrangements, mais comment ?

M. Myrom Herrick me l'a dit, comme il l'a dit, sans

doute, à beaucoup de sénateurs : "Les Américains sont tout prêts à vous consentir dix ans, s'il le faut, même sur le terrain des intérêts, mais il n'est pas admissible qu'un grand peuple comme la France déclare qu'il ne fera pas honneur à ses engagements de ladette extérieure".

En nous plaçant sur ce terrain, par une reconnaissance entre créancier et débiteur, à terme si l'on veut, nous pourrions entrer dans des conversations qui nous permettent de trouver les 25 à 30 milliards dont nous avons absolument besoin pour franchir l'étape qui nous sépare de la mise en vigueur des propositions du Comité des experts, jusqu'aux premiers paiements de l'Allemagne.

Si cette politique de remboursement de la dette extérieure n'est pas faite en connexité avec des prêts faits par nos alliés américains et anglais, nous n'aurons pas obtenu le résultat cherché, la crise de la trésorerie sera plus grave chez nous qu'aujourd'hui, et par conséquent le franc, malgré les sacs de terre du Verdun financier, sera tombé encore beaucoup plus bas qu'aujourd'hui.

Ce n'est pas tout : il faut une politique de production. Comment ! nous sommes encore obligés d'acheter à l'étranger 10 millions de quintaux de blé, malgré les déclarations sur "l'épi qui sauvera le franc" ! C'est inadmissible. Par des méthodes du genre de celle que M. Perrier a développée hier à la Tribune, nous devons arriver à nous procurer des engrais à bon marché, qui permettent de faire la soudure et de ne plus acheter de blé à l'étranger.

Nous devons avoir également une politique de production ou d'accords charbonniers, qui nous permette de ne pas dépenser des milliards en Angleterre pour nous y procu-

rer du charbon, alors que nous pouvons en trouver chez nous ou par un conditionnement meilleur de la politique franco-rhénane.

Ainsi, messieurs, la question financière ne peut pas être résolue par des expédients comme ceux qui vous sont proposés, ni la crise de trésorerie, pas plus que la crise du franc ni que l'équilibre du budget des dépenses recouvrables.

Cette question financière est liée à des directions beaucoup plus hautes, plus profondes, de politique nationale. Elle domine.

Il faut bien le dire, les commissions des finances ne sont pas toutes puissantes. Ce n'est pas en pâlisant derrière nos besicles sur des chiffres que nous arriverons à sortir du drame dont nous sommes les acteurs. Les directions financières sont liées aux directions de la politique générale.

Vous n'obtiendrez pas une restauration sérieuse de vos finances si vous vous en tenez aux expédients proposés, doubles décimes ou compressions de dépenses. Ces dernières d'ailleurs arrivent à leur terme, je suis bien obligé de vous le dire : nous avons fait cinq milliards d'économies depuis trois ans, mais c'est souvent au détriment de la productivité nationale. Nous allons encore vous proposer un milliard cette année, mais ensuite nous serons bien au-dessous de la grandeur de la France d'avant guerre, la production nationale sera déjà atteinte dans certaines de ses sources, et nous ne pourrons pas aller plus loin dans la voie des compressions. La politique d'économies n'est pas indéfinie.

Ce n'est donc ni le double décime, ni les économies, ni la police fiscale que vous lancez maintenant sur l'exportation des valeurs mobilières, ni votre déploiement de terreur générale, ce n'est pas cela qui vous amènera à assainir vos finances.

Je vois, messieurs, un péril politique qui surgit à l'horizon. Toute cette époque-ci nous en rappelle de très près une autre, l'époque des Conseils, - non pas des soviets, mais du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq Cents, lorsqu'après la Convention, le Directeur eut à lutter avec le Conseil des Cinq Cents et le Conseil des Anciens, et que l'on arriva peu à peu à cette politique d'inquisition et de police dont je parlais tout à l'heure, en même temps qu'à cette politique mesquine, étroite, de non production qui n'envisageait ni la production intérieure, ni les grandes relations extérieures.

Un beau jour, le pays, les contribuables, les prêteurs fatigués, désirent faire appel à des sauveurs, le régime s'écroule, et l'on voit alors surgir de nouvelles forces qu'on ne désirait pas.

Je ne les désire pas; je n'ai pas vécu longtemps dans les assemblées pour désirer voir cela.

Messieurs, vous devez vous saisir du problème financier, tout ensemble de la dette extérieure, de la politique de relations avec nos alliés, de la politique de paiements par l'Allemagne, et vous ne devez ^{pas} pas frotter les mains en disant : "Nous avons mis 6 milliards de plus sur les épaules du contribuable; maintenant le franc va se relever et la trésorerie est assurée." (applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je suis sûr d'être votre inter-

prête - vos applaudissements m'en sont un témoignage - en adressant toutes nos félicitations à M. le Rapporteur général (très bien ! très bien !) pour l'exposé remarquable, complet, clair et brillant, qu'il a fait devant vous (nouvelles marques d'approbation).

Maintenant, si vous le voulez bien, nous allons délibérer.....

DISCUSSION GENERALE

M. LE PRESIDENT.- M. le Rapporteur général vous propose en définitive :

1° - le rejet des décrets-lois;

2° - la réalisation d'économies par voie de compressions budgétaires;

3° - le vote immédiat des ressources réalisables dès cette année et l'étude des mesures proposées par le gouvernement comme devant apporter des ressources nouvelles mais qui ne sont pas susceptibles de procurer un rendement immédiat.

Il me semble que la Commission pourrait délibérer sur ces propositions dès vendredi.

Je dois faire savoir, en effet, à la Commission, que M. le Président du Conseil, au cours d'une conversation que nous avons eue avec lui lundi dernier, nous a manifesté son désir de voir le Sénat délibérer le plus tôt possible sur le projet que nous examinons. Nous ne lui avons pas dissimulé que le retard dont il semblait se plaindre ne pouvait pas nous être imputé, mais était causé par la négligence ou la mauvaise volonté du Ministère des Finances à nous fournir les divers renseignements que nous lui avions demandés. C'est ainsi, par exemple, qu'aujourd'hui 5 mars, nous n'avons encore pu obtenir

l'état.....

l'état de la Trésorerie au 31 janvier.

Nous n'avons pas caché, M. le Rapporteur général et moi-même, notre état d'esprit à l'égard des décrets-lois et nous avons fait part au Président du Conseil de notre intention de proposer nous-mêmes des économies concrètes et immédiatement réalisables. Il a paru frappé du chiffre de 650 millions que nous lui annoncions. Toutefois, il a, sur la question même des décrets, semblé rebelle à toute conciliation. Je ne désespère cependant pas de le convaincre de renoncer à cette dangereuse expérience.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL NOUS ayant demandé de l'entendre lundi, je crois que nous pourrions délibérer, dès vendredi, sur les propositions de M. le Rapporteur Général.

M. DOUMER.- Il y aurait beaucoup à dire sur les causes de la baisse du franc telles que les a analysées M. le Rapporteur général et l'on pourrait montrer que chaque nouvelle chute de notre monnaie correspond à un acte du gouvernement qui l'a produite. Mais il est inutile d'instituer ici une discussion sur ces questions; c'est devant l'assemblée qu'elles doivent être portées.

Examinons donc tout de suite les conclusions de M. le Rapporteur général. Son plan me séduit car il paraît devoir donner des résultats immédiats. Quant aux économies qu'il propose, j'estime qu'ilⁿ est même pas nécessaire de les indiquer en détail. Il suffira de voter un texte mettant le Gouvernement en demeure de faire un milliard d'économies. Pour obéir à cette injonction, le

Gouvernement devra simplement ne pas épuiser les crédits inscrits au budget et qui constituent des maxima qu'il a toujours le droit de ne pas atteindre.

L'adoption des décrets-lois au contraire, constituerait une simple abdication de la part du Parlement et une abdication sans utilité. Je donne donc en gros mon adhésion aux propositions de M. le Rapporteur Général.

M. TOURON.- Le programme de M. le Rapporteur Général me séduit également car il permettrait d'aller vite en disjoignant toutes les dispositions qui ne présentent pas un caractère d'urgence.

Mais je tiens à attirer son attention sur ce point : certains articles du projet, les articles 42 à 50, sous prétexte d'adaptation du double décime, ne tendent à rien de moins qu'à bouleverser notre législation en matière de droits de mutation. M. le Rapporteur général compte-t-il proposer la disjonction de ces articles ? En tout cas, je pense que si nous votons le double décime, il faut qu'il s'applique à tous les impôts.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne suis pas, en principe, partisan du double décime, mais je ne m'oppose pas à son adoption en laissant toute la responsabilité au Gouvernement. Toutefois, je ne crois pas qu'il puisse être appliqué brutalement à tous les impôts; il y a une adaptation à réaliser.

Quant aux dispositions auxquelles M. Tournon a fait allusion, j'en propose la disjonction puisque c'est seulement les 42 premiers articles du projet, que je groupe en 11 articles, dont je demanderai la discussion immédiate.

M. JEANNENEY.- J'approuve également la méthode proposée.

Nous allons, sur les propositions formulées par M. le Rapporteur général prendre des résolutions provisoires que nous ferons connaître au gouvernement. Mais, avant d'être appelés à statuer, il serait bon que nous connussions, au moins en gros, le détail des économies proposées et le chiffre des recettes à réaliser.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le tableau des économies et le texte de mon exposé pourront être remis immédiatement à l'imprimeur et vous être distribués dans un délai qui n'excèdera pas 48 heures.

M. FRANCOIS MARSAL.- Sur le 1^e et le 3^e point, je suis d'accord avec M. le Rapporteur Général, mais en ce qui concerne le double décime auquel je suis en principe hostile, je voudrais connaître exactement, avant de me prononcer, le texte proposé par M. le Rapporteur Général.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je me borne, sur ce point à reproduire les articles du gouvernement sans en prendre la responsabilité. Quant aux économies que je prévois à l'article 11, elles devront être effectuées conformément à un tableau annexé au projet.

M. DOUMER.- Je crois qu'il serait préférable d'inviter le Gouvernement à réaliser en gros 1 milliard d'économies sans nous perdre dans le détail, ce qui nous entraînerait à établir un véritable budget.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Si nous acceptons votre proposition, nous laisserions le Gouvernement libre d'ef-

fectuer les économies comme il lui plairait. Il aurait, en réalité, autant de liberté que si nous adoptions le principe des décrets-loi et le Pays considérerait que nous avons entériné le vote de la Chambre. Cela me semble contraire au droit essentiel du Parlement qui est de voter le budget, chapitre par chapitre.

Je vous propose, au contraire, de rester dans la tradition budgétaire en disant expressément quels crédits devront être réduits et de combien ils devront l'être. Cette procédure d'ailleurs ne sera pas sensiblement plus longue que celle que vous proposez car tout le débat portera sur le principe des décrets-loi. Une fois ce principe repoussé, le reste ira très vite.

M. RENE RENOULT.- Il est certain qu'en principe, le Gouvernement peut réaliser toutes les économies qu'il lui plaît sur les crédits budgétaires sous la seule réserve du bon fonctionnement des services publics. Nous pourrions donc nous borner à l'inviter à réaliser, in globo, 1 milliard d'économies. Mais, dans les circonstances présentes, il me semble que nous devons agir autrement. Notre force, en effet, sera plus grande contre les décrets-lois si nous offrons la réalité, d'économies qu'on nous propose de façon hypothétique. J'accepte donc, sur ce point, les conclusions du Rapporteur général.

Pour le surplus, je fais quelques réserves. En ce qui concerne les décimes, j'estime que nous devons nous efforcer de les faire peser le moins possible sur les impôts indirects, dussions-nous, en compensation, être conduits à demander un sacrifice supplémentaire à la

fortune acquise. Quant au bordereau de coupons, je ne suis pas sûr que le système de la Chambre soit le meilleur mais il serait trop simpliste de demander purement la disjonction d'une mesure de contrôle et de répression des fraudes qui peut, malgré ses imperfections, avoir de bons résultats, sans chercher à la remplacer par un système meilleur. Si M. le Rapporteur général persiste dans son intention à l'égard du bordereau, qu'il songe à lui substituer autre chose. Je l'en prie instamment.

M. PAUL DOUMER.- La proposition que j'ai faite n'a rien de commun avec la procédure des décrets-lois. L'adoption du principe des décrets-lois permettrait au Gouvernement d'exercer, à la place du Parlement, le pouvoir législatif. Rien de semblable dans ce que je propose puisque, pour effectuer les économies, il devra se renfermer dans le cadre de lois existantes.

Notez bien d'ailleurs que je ne fais aucune objection de principe à la méthode préconisée par M. le Rapporteur Général; je me borne à exprimer la crainte qu'elle ne nous engage dans des difficultés en raison des longueurs qu'elle entraînera.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En tout cas, si l'on acceptait votre idée, il faudrait ajouter à l'invitation adressée au gouvernement de faire des économies, une réserve spécifiant que son action devra exclusivement s'exercer dans le cadre des lois existantes.

M. JEANNENEY.- Ne pourrions-nous nous prononcer dès maintenant sur le principe des décrets-loi ?

M. LEBRUN.- Je m'abstiendrais si nous devions être appelés à nous prononcer avant d'avoir entendu le Gouvernement, car j'estime qu'après avoir entendu la thèse, nous devons, pour nous prononcer en toute connaissance de cause, entendre l'antithèse. De même sur les autres questions.

M. CLEMENTEL.- Les économies proposées par M. le Rapporteur général et sur lesquelles je viens de jeter rapidement les yeux me semblent bonnes et je ne doute pas que M. DOUMER ne s'y rallie en fin de compte.

M. LE PRESIDENT.- Je prie nos collègues de ne pas insister pour que la Commission prenne, dès ce soir, une décision sur le principe des décrets-lois. Je n'ai pas perdu tout espoir de convaincre M. le Président du Conseil de l'inutilité de cette mesure antirépublicaine, tandis que si nous émettons, dès maintenant, un vote formel qu'il prendra pour un témoignage d'hostilités, nous devons abandonner tout espoir de le voir se rallier à notre doctrine. Je vous demande donc de surseoir jusqu'à vendredi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous n'aurons pas ^{plus} d'autres éléments d'appréciation vendredi qu'aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Certes, mais j'aurai eu le temps de revoir M. le Président du Conseil et d'insister amicalement auprès de lui pour l'amener à renoncer aux décrets-lois.

M. LEBRUN.- D'ailleurs, un certain nombre de nos collègues, croyant qu'on se bornerait, pour aujourd'hui à entendre l'exposé de M. le Rapporteur général, viennent

de partir. Nous aurions l'air d'avoir profité de leur absence pour statuer sur ce point capital.

M. SERRE.- J'accepte l'ajournement à vendredi par déférence pour nos collègues absents mais j'insiste pour qu'une décision soit prise avant l'audition de M. le Président du Conseil.

M. LE PRESIDENT.- Avant de nous séparer je crois devoir vous soumettre la procédure qu'il me semble le plus convenable de suivre en ce qui touche aux recettes.

Nous introduirions dans la loi une disposition en vertu de laquelle les voies et moyens du budget de 1924 sont augmentées d'une somme de X milliards en vertu d'un état annexé à la loi.

Comme, d'autre part, dans la pensée du Gouvernement les ressources nouvelles sont destinées au budget des dépenses recouvrables, nous ouvririons au Ministre des finances un crédit d'un montant égal pour subvention à ce budget. (Adhésion).

La Commission s'ajourne au vendredi 7 mars à 15 heures.

La séance est levée à 18 heures 20 minutes.

Le Président

de la Commission des Finances :

